



## Appel à la mobilisation pour un automne chargé

C'EST DANS UN CONTEXTE POLITIQUE PRÉOCCUPANT ET UNE SITUATION ÉCONOMIQUE DIFFICILE QUE NOUS MÈNERONS D'IMPORTANTES LUTTES SYNDICALES CETTE ANNÉE. ALORS QUE PLUSIEURS CROYAIENT QUE NOUS ÉTIONS SORTIS DE LA TORPEUR ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DANS LAQUELLE DE GRANDS FINANCIERS ET DES SPÉCULATEURS DE TOUT ACABIT NOUS AVAIENT PLONGÉS, DES SIGNES INQUIÉTANTS SE MANIFESTENT SUR L'ÉCHIQUIER DE L'ÉCONOMIE MONDIALE.

Le 6 septembre dernier, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) publiait un rapport expliquant que le ralentissement de la reprise économique dans les économies développées menaçait l'ensemble de l'économie mondiale. On parle ouvertement de risque de tourmente financière et de récession économique.

Au Canada, comme en Europe et aux États-Unis, la situation s'est fragilisée. Le chômage est élevé et les emplois se font rares. Aux États-Unis seulement, le chô-

mage est deux fois plus élevé qu'il ne l'était avant la crise. Au Canada, la situation n'est pas plus rose.

À la FTQ, nous avons fait plusieurs représentations au cours des derniers mois afin que le gouvernement du Québec repousse son objectif de retour à l'équilibre budgétaire alors que le fédéral vient, lui, de devancer l'échéance. Cette course au déficit zéro est dangereuse. Il est important que les gouvernements s'en mêlent activement et qu'ils adoptent de nouveaux plans de relance. Si le Québec a réussi à s'en sortir mieux que



Daniel Boyer et Michel Arsenault

d'autres lors de la dernière crise, c'est précisément pour cette raison.

### Des services publics en danger

Dans une sortie publique, le 19 septembre dernier, nous avons vertement dénoncé les 800 millions de dollars de compressions budgétaires dans les secteurs de la santé et de l'éducation, en répétant qu'un report de l'objectif du déficit zéro permettrait au

gouvernement d'éviter de telles compressions.

Avec nos syndicats affiliés dont les membres travaillent dans les secteurs public et parapublic (SCFP, SQEES, SEPB, UES-800), nous avons exprimé notre inquiétude face à cette décision du gouvernement et réitéré qu'il faudrait être vraiment naïf pour croire que des compressions de l'ordre de

SUITE EN PAGE 4

## UN GAIN HISTORIQUE POUR LES TRAVAILLEUSES DOMESTIQUES

## Le gouvernement canadien doit maintenant ratifier l'entente!

Le 16 juin 2011 marque une page d'histoire importante pour des dizaines de millions de travailleuses domestiques à travers le monde, y compris celles du Québec. Alors que la Conférence internationale du Travail de l'Organisation internationale du travail (OIT) tenait cet été sa 100<sup>e</sup> session à Genève, les travailleuses domestiques se souviendront de l'année 2011 comme celle de la reconnaissance de leur statut et de leurs droits à des conditions de vie et de travail décentes.

« Cela aura pris plusieurs journées de débats et de négociations mais, enfin, les délégations syndicale, patronale et gouvernementale, représentant les 183 États membres de l'OIT, ont adopté avec une forte majorité une convention définissant les normes du travail et les droits qui devront être respectés par

SUITE EN PAGE 3



La directrice du service de la condition féminine de la FTQ, Carole Gingras, et la vice-présidente exécutive du CTC, Barb Byers, applaudissent à l'annonce de l'adoption de la Convention internationale sur le travail décent pour les travailleuses domestiques.



## RAPPORT SUR LE FONCTIONNEMENT DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

## Collusion, corruption, commission d'enquête : néant!

On se serait attendus à ce que le Rapport du groupe de travail sur le fonctionnement de l'industrie de la construction, rendu public le 12 septembre par la ministre du Travail Lise Thériault, aborde la question du travail au noir, de la collusion et de la corruption. On constate qu'il s'agit davantage d'un rapport sur le rôle des associations syndicales.

### Le « placement » monté en épingle

De l'avis du groupe de travail, le placement syndical nuirait à l'image de l'industrie, à la capacité concurrentielle des entreprises et à la concurrence entre les associations syndicales!

Arnold Guérin, président de la FTQ-Construction, et Yves Ouellet, son directeur général, commentent: « Les

auteurs du rapport savent très bien qu'ils ont monté en épingle la question du placement syndical pour faire oublier l'essentiel du rapport qui, à travers la gouvernance, vient mettre, à toutes fins pratiques, les organisations syndicales sous tutelle, et en premier lieu, les deux organisations majoritaires que sont la FTQ-Construction et le Conseil provincial du Québec des métiers de la construction, qui représentent près de 70 % des travailleurs et des travailleuses.

Sauf exception, il n'y a pas de problème de placement. Les entrepreneurs contactent souvent les travailleurs et les travailleuses avec qui ils ont déjà eu à faire affaire et dans certains cas, ils s'adressent aux syndicats pour obtenir les personnes qualifiées qui possèdent les compétences dont ils ont besoin. »

SUITE EN PAGE 4

## SOMMAIRE

2

PLUSIEURS CONFLITS DE TRAVAIL EN COURS

4

LA FTQ SALUE UN GRAND SYNDICALISTE



VINCENT CAUCHY

5

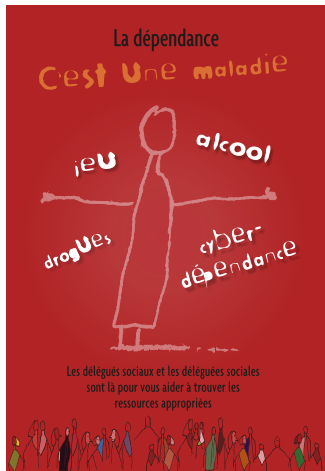
MÉTIER : EFFAROUCHEUR DE GOÉLANDS



CLÉMENT ALLARD

7

LA FTQ SOULIGNE LA SEMAINE DE PRÉVENTION DE LA TOXICOMANIE



9

FACEBOOK : UN VISAGE À DEUX FACES



12

PROGRAMME D'ÉDUCATION 2011-2012 DE LA FTQ

# GRÈVE CHEZ BESSER PRONEQ À MASCOUCHE

Les 20 métallos de Besser Proneq à Mascouche sont en grève depuis le 4 juillet. L'employeur, une compagnie américaine, a fait fi des lois québécoises en ayant recours à des briseurs de grève pour l'expédition. L'employeur veut réduire de plus de 6 % la masse salariale, notamment en demandant carte blanche au syndicat pour avoir recours à la sous-traitance. La direction veut aussi couper dans les vacances, comptabiliser le temps supplémentaire après 40 heures dans une semaine plutôt qu'après 8 heures dans une journée, éliminer des primes de quart, abolir trois congés fériés/mobiles, etc. Les négociations sont au point mort, l'employeur exigeant des concessions au sujet des vacances et de la sous-traitance avant même de reprendre les discussions sur tout autre sujet.



MÉTALLOS

# À Sherbrooke, deux grandes sections locales du SCFP ont vécu une rentrée intense

En grève générale depuis le 31 juillet, les quelque 450 cols bleus (SCFP 2729) ont signé une nouvelle convention collective le 8 septembre et sont rentrés au travail le lendemain. L'entente, qui répond à la grande majorité des objectifs de négociation des syndiqués, couvre la période du 1<sup>er</sup> jan-

vier 2008 au 31 décembre 2014. Le syndicat des employés de soutien de l'Université de Sherbrooke (SEESUS – SCFP 7498) a entamé une grève générale le 26 août. Les quelque 1400 membres refusent des offres salariales bien en deçà de l'inflation, l'institution étant en bonne



Assemblée générale du SEESUS, le 9 septembre dernier.

santé financière. Le 9 septembre, plus de 1000 d'entre eux ont participé à une assemblée générale survoltée pour décider quasi unanimement de poursuivre la grève.



PHOTOS CLAUDE ROUSSEL

Des membres de la section locale 2729 du SCFP lors de l'assemblée générale du 7 septembre dernier.

# Grève à l'Université McGill

POUR LES 1 700 EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DE SOUTIEN DE L'UNIVERSITÉ MCGILL, SEPTEMBRE AURA COMMENCÉ PAR LE DÉCLENCHEMENT D'UNE GRÈVE, ALORS QUE LES NÉGOCIATIONS ACHOPPAIENT DEPUIS DÉCEMBRE 2010. LA CONCILIATION EST EN COURS MAIS IL N'Y A PAS DE PROGRÈS À SIGNALER POUR LE MOMENT.



PATRICK LEBLANC

Au contraire, l'Université vient d'obtenir une injonction limitant à 15 le nombre de piqueteurs. Un inspecteur du ministère du Travail vient également de conclure qu'elle a recours à des briseurs de grève. Représentés par l'Alliance de la fonction publique du Canada, les grévistes n'ont pas des demandes exagérées. Dans le monde du travail syndiqué, s'il va de soi que les syndicats ont à négocier le régime de retraite et les avantages sociaux, ce n'est pas le cas à McGill. Cette dernière, après une « consultation » des principaux intéressés, prend et impose ses décisions. Les grévistes demandent tout simplement le droit d'être partie intégrante à la négociation sur ces sujets. Ils demandent également d'en finir avec une échelle salariale dont le maximum ne pourra être atteint qu'après... 35 ans ! Dans toutes les universités et dans les milieux de travail où l'on retrouve des emplois équivalents, les échelles salariales connaissent une fourchette de 3 à 10 échelons. Ils méritent la parité!

Tous ceux et celles qui veulent donner un appui concret aux grévistes de McGill peuvent se présenter entre 8 h et 16 h au coin des rues Sherbrooke et McGill College.

# Des briseurs de grève œuvrent au journal The Gazette

UNE ORDONNANCE PROVISOIRE RENDUE PAR LA COMMISSION DES RELATIONS DU TRAVAIL A DÉMONTRÉ QUE SEPT BRISEURS DE GRÈVE ONT ŒUVRÉ AU QUOTIDIEN THE GAZETTE DEPUIS LE DÉBUT DU LOCK-OUT QUI A ÉTÉ IMPOSÉ AUX TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES PEU DE TEMPS APRÈS LA RUPTURE DES NÉGOCIATIONS.

On se rappellera qu'après seulement trois mois de négociations et des ententes de principe avec quatre autres unités d'accréditation, les travailleurs et travailleuses à l'expédition et à la fabrication de plaques se sont vu refuser l'accès à leur poste de travail le 7 août dernier.

« Nous ne pouvons tolérer ce comportement de l'employeur, a mis en garde Denis Fournier de la section locale 41M du syndicat des Teamsters. Nous sommes d'ailleurs en train d'étudier le cas potentiel de trois autres scabs. »

Les principaux points en litige entre la direction et ses travailleurs sont la dotation de personnel, les heures de travail et le paiement des heures supplémentaires.

# Les employés de métier de l'Université Concordia sans contrat depuis 3 ans !

Sans contrat de travail depuis trois ans, la soixantaine d'employés de métier de l'Université Concordia ont tenu une journée de grève le 7 septembre, alors que les négociations font du surplace. « On ne se contentera pas de reculs. Nos membres sont moins bien payés, de 2 à 4 \$ l'heure, que ceux qui occupent des emplois similaires à l'intérieur de l'Université. Une institution qui trouve le moyen de verser 2 millions \$ de primes de départ anticipé à ses anciens recteurs devrait avoir la décence de négocier avec ceux qui veillent à l'entretien des équipements et des bâtisses », a fait valoir le représentant du Syndicat des Métallos, Richard Boudreault.

# La saga juridique se poursuit au Journal de Québec



DIDIER DEBUSSCHERE

Le lockout au Journal de Québec, qui a mis à la rue les 250 travailleurs et travailleuses pendant 15 mois, risque de refaire couler de l'encre au cours des prochaines semaines.

En 2008, la Commission des relations du travail (CRT) a conclu que Quebecor a utilisé des briseurs de grève afin de produire son journal à Québec. Depuis, la Cour supérieure a infirmé ce jugement, jugement maintenu par la Cour d'appel.

Tout comme la CRT, le SCFP reste convaincu que Quebecor a violé la loi anti-briseurs de grève en embauchant des travailleurs de remplacement, et va donc demander à la Cour suprême la permission d'en appeler.

À suivre ....

# Le Monde ouvrier

DEPUIS 1916

Journal de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

Président Michel Arsenault

Secrétaire général Daniel Boyer

565, boulevard Crémazie Est, bureau 12100  
Montréal (Québec) H2M 2W3

Téléphone : 514 383-8000

Télécopie : 514 383-8038

ftq@ftq.qc.ca / Portail FTQ : www.ftq.qc.ca

Rédactrice en chef Isabelle Gareau

Collaboration Patrick Rondeau, Sylvie Veilleux (CRFTQMM); Carole Clément (DS Montérégie); Clairandré Cauchy (Métallos); Édith Forbes (ROSEPH); Sébastien Goulet (SCFP), Mélanie Malenfant (SQEES-298); Stéphane Lacroix (Teamsters); Monique Audet, Diane Bélanger, Isabelle Coulombe, Carole Gingras, Robert Demers, Jean Dussault, Manon Fournier, Jean-Christophe Lambert, Jean Laverdière, Lola Le

Brasseur, David Maden, Mathieu Morin, Aline Vallières, FTQ.

Conception graphique Anne Brissette

Illustrations Marc Mongeau

Photos Clément Allard, Gaétan Aubin, Francine Bourré, Vincent Cauchy, CORAMH, Didier Debusschere, Martine Doyon, Jacques Duclos, Isabelle Gareau, Serge Jongué, Jean Laverdière, Patrick Leblanc, David Maden, Daniel Mallette, Métallos, OIT-ILO, Marc Robitaille, Claude

Roussel, Nicolas Ruel, Vanessa Tessier Novarini, Alexandre Tremblay-Michaud.

Abonnement et changement d'adresse mondeouvrier@ftq.qc.ca

Produit par des travailleuses et travailleurs syndiqués chez QuadGraphics

Expédié par des travailleuses et travailleurs syndiqués chez Kopel

Tirage 50 000 exemplaires

Toute reproduction totale ou partielle des articles est permise, et même encouragée, à condition d'en indiquer la source.

Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec ISSN 0700-8783



# Hommage à Louis Laberge

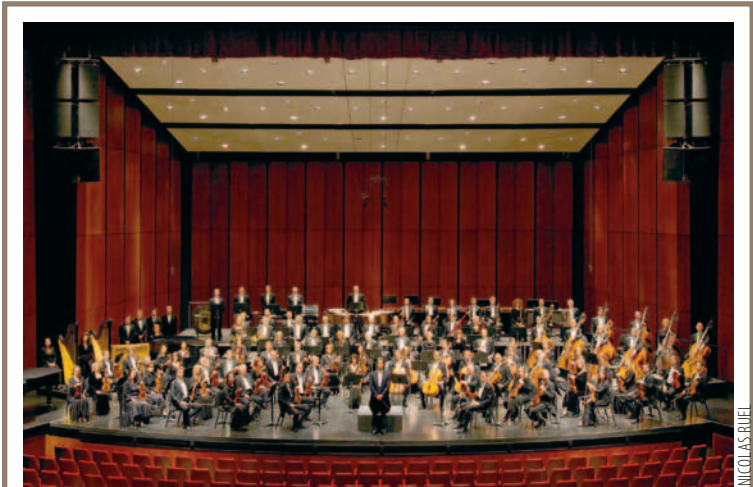
LE 18 JUILLET DERNIER, LA FTQ, LE FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ ET LA VILLE DE TERREBONNE ONT PROCÉDÉ À L'INAUGURATION DU PARC LOUIS-LABERGE DANS LE SECTEUR DE LACHENAIE À TERREBONNE.

Ce parc inédit, aux espaces multigénérationnels, bâti dans une perspective de développement durable, porte le nom du syndicaliste lanoquois « *Tout comme le parc qui lui est dédié, Louis Laberge était visionnaire en étant l'instigateur du Fonds de solidarité FTQ. Il a passé 27 ans à la tête de notre organisation et a profondément marqué le mouvement syndical et la société québécoise* », a mentionné avec fierté le président de la FTQ, Michel Arsenault.

Situé à l'angle des rues René-Sauvageau et de la Sœur-Marie-Rose, non loin de l'Hôpital Pierre-Le Gardeur, dans l'est de Terrebonne, l'aménagement de ce parc a débuté en 2006. On y retrouve une aire de jeux pour les tout-petits à proximité d'une garderie, une patinoire et un terrain de soccer pour les jeunes et les adolescents. Un espace de détente et d'entraînement entièrement dédié aux aînés a été aménagé, ce qui constitue une première au Québec.



La conjointe de Louis Laberge ainsi que les fils de ce dernier et Michel Arsenault ont procédé au dévoilement de la plaque commémorative en compagnie du maire.



## Nouveau contrat de travail à l'OSM

À seulement quelques heures de l'ouverture de la nouvelle Maison symphonique de Montréal, les musiciennes et les musiciens de l'Orchestre symphonique de Montréal (OSM), affiliés à la Guilde des musiciens et musiciennes du Québec (FTQ) ont entériné, le 6 septembre dernier, une nouvelle entente collective.

L'entente, d'une durée de quatre ans, prévoit des améliorations salariales, ainsi que des gains importants à la caisse de retraite et la réduction de la charge de travail. De plus, le nouveau contrat de travail introduit un projet multimédia qui permettra la diffusion et la mise en marché de concerts en direct, tant sur le Web qu'à la télévision et au cinéma.

Le nouveau contrat de travail procure des augmentations salariales de 2,5 % à 3 % par année, auxquelles s'ajoute un cachet additionnel, relié au projet multimédia, équivalent à 2 % du salaire de base. Des gains appréciables ont aussi été réalisés au niveau de la contribution de l'employeur à la caisse de retraite.

En ce qui concerne la question de la charge de travail, l'entente prévoit limiter la durée maximale de la journée et de la semaine de travail, ce qui était au cœur de cette négociation, compte tenu des problèmes importants et croissants de santé et de sécurité du travail.

Après plusieurs mois de négociations parfois difficiles, il s'agit d'une des rares ententes collectives prévoyant des hausses salariales qui est signée sans conflit de travail à l'OSM depuis 1988. Les porte-parole de la Guilde et du comité de négociation de l'Association des musiciens de l'OSM, Luc Fortin et Serge Desgagnés, ont d'ailleurs mentionné, dans le cadre des nombreuses entrevues qu'ils ont données à la suite de l'annonce de ce règlement, que l'appui indéfectible du public de l'OSM et le soutien de la FTQ ont certainement joué un rôle déterminant dans le dénouement de cette négociation.

## JOURNÉE DES JEUNES DU SQEES-298 (FTQ)

# Syndicalisme et engagement social à l'ordre du jour!

Le 15 septembre dernier, le Syndicat québécois des employés et employés de service, section locale 298 (FTQ) a réuni plus de 130 membres de 35 ans et moins, de partout au Québec, dans le cadre de sa première « Journée des jeunes ». Toutes ces personnes ont convergé vers Montréal afin de discuter de syndicalisme et d'engagement social.

Le président du SQEES-298 (FTQ), Jean-Pierre Ouellet, a qualifié cette journée de grand succès. « *Quelle journée stimulante et énergisante! C'était un réel plaisir de rencontrer ces dizaines de jeunes travailleuses et travailleurs, alors*

*que pour certains, il s'agissait de leur premier contact avec le mouvement syndical. Notre organisation a appris beaucoup de choses pendant cette journée et nous nous sommes enrichis de la vision de nos jeunes sur le syndicalisme.* »

Après un panel d'ouverture réunissant Jean-Pierre Ouellet et le président du comité des jeunes de la FTQ, Nicolas Lemieux, les personnes participantes ont eu l'occasion de discuter en ateliers et en plénière et d'exprimer franchement leur opinion à l'égard du mouvement syndical. Le SQEES-298 (FTQ) en a profité pour déboulonner certains mythes tenaces à l'égard des organisations syndicales.

Le passage de Biz, de Loco Locass, a été particulièrement remarqué, alors qu'il est venu livrer sa conférence « Politique, syndicats et médias ». Dans l'après-midi, un panel réunissant Michel Venne, de l'Institut du Nouveau Monde, Clairandré Cauchy, du Syndicat des Métallos et Atim León, de la FTQ, a apporté un nouvel éclairage sur la place des jeunes dans le mouvement syndical.

« *Comme bien d'autres organisations, nous cherchons des moyens de mobiliser une relève syndicale et à renouveler nos actions et notre discours. Par cette journée, nous avons appris à mieux connaître la nouvelle génération de travailleuses et travailleurs, ses valeurs et ses aspirations. Nous avons clairement entendu ce qu'elle attendait de nous et nous sommes motivés à continuer notre travail* », a conclu Jean-Pierre Ouellet.



## TRAVAILLEUSES DOMESTIQUES / SUITE DE LA PAGE 1

les pays signataires à l'endroit des travailleuses domestiques. C'est avec 83 % des votes que la convention a été adoptée, 3 % seulement votant contre et 13 % préférant s'abstenir. Il s'agit d'une victoire majeure pour ces travailleuses », a commenté Carole Gingras, déléguée de la FTQ à Genève.

### Un aboutissement majeur

Dorénavant, ces travailleuses seront considérées comme tous les autres travailleurs et travailleuses. En plus des droits fondamentaux reconnus par les autres conventions de base de l'OIT – liberté d'association, négociation collective, élimination du travail des enfants et du travail forcé – voici en substance les principaux gains obtenus dans la convention :

- ▼ Interdiction du travail des enfants;
- ▼ Droit à des horaires de travail décents et à la réglementation des heures de travail;
- ▼ Droit à un repos hebdomadaire minimum de 24 heures et à des congés annuels payés;
- ▼ Droit au salaire minimum;
- ▼ Protection en matière de sécurité sociale et de santé et sécurité du travail, y compris pour la maternité;
- ▼ Reconnaissance des heures mobilisées (heures mises à la disposition des employeurs);
- ▼ Conditions de vie décentes et droit au respect de la vie privée pour les travail-

leuses qui résident chez leur employeur;

- ▼ Contrat écrit pour les travailleuses migrantes et choix de résider ou non chez l'employeur;
- ▼ Liberté de mobilité pendant les périodes de congé;
- ▼ Droit de conserver les documents personnels (permis, passeports, etc.);
- ▼ Mesures de protection contre les abus, les mauvais traitements et le harcèlement.

### De la parole aux actes

La personne représentant le gouvernement canadien à la conférence s'est engagée à faire examiner le contenu de la convention par l'ensemble des provinces et territoires en vue de sa ratification.

« *La FTQ veillera au grain et fera pression à chaque occasion pour que cette promesse soit tenue. Les résultats du vote envoient d'ailleurs un message très clair à l'ensemble des gouvernements pour qu'ils ratifient la convention et adoptent les mesures nécessaires à la protection de millions de travailleuses domestiques à travers le monde. Le temps du mépris doit cesser et celui du respect doit commencer.* »

« *On se souviendra que le gouvernement du Québec a été appelé à présenter un nouveau projet de loi afin que les travailleuses domestiques soient assujetties à la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles. La convention de l'OIT lui donne aujourd'hui une occasion en or de passer de*

la parole aux actes », a soutenu Michel Arsenault, président de la centrale syndicale.

Dans le reste du Canada, le Programme des aides familiaux résidents devra être modifié en conséquence afin que les travailleuses domestiques puissent bénéficier du contenu de cette nouvelle convention.

À travers le Canada, ce sont plus de 150 000 personnes qui effectuent des tâches domestiques, de garde d'enfants, de gouvernante et d'aide aux parents, d'aide familiale et de maintien à domicile. Près de 90 % sont des femmes.

### Une norme féminisée : du jamais vu!

Ce qui semblait impossible à obtenir l'an dernier l'a été cette fois-ci. Pour la première fois dans l'histoire de l'OIT, une convention et une recommandation sont féminisées tant dans le titre que dans les définitions, afin de reconnaître qu'il s'agit d'un travail effectué massivement par des femmes et des jeunes filles.

L'OIT a toujours refusé de féminiser les titres et le contenu des textes. Le travail sans relâche de la FTQ et du Congrès du travail du Canada (CTC), soutenu par plusieurs pays, a joué un rôle crucial. Il s'agit là d'un précédent qui influencera sans doute les futures normes de l'OIT et souhaitons-le, la généralisation de la féminisation des textes, même ici, au Québec.

# Salut Louis!

L'AMI, LE MILITANT, LE COLLÈGUE

DIRECTEUR DU SERVICE DES COMMUNICATIONS DE LA FTQ

DEPUIS 2005, LOUIS CAUCHY EST DÉCÉDÉ LE 18 JUILLET

DERNIER, À LA SUITE DE DIVERSES AFFECTIONS PULMONAIRES.



VINCENT CAUCHY

**B**ien que connaissant la détérioration de son état de santé depuis des mois, c'est avec beaucoup de chagrin et de douleur que son entourage, dans les rangs la FTQ, a réagi à son décès.

Ceux et celles qui l'ont côtoyé, que ce soit au travail ou dans d'autres moments, se souviendront de son intelligence, de sa ténacité dans les combats qu'il menait, de l'intensité qui le guidait à tous les instants, de sa grande disponibilité et de son attachement indéfectible envers ses amis.



SERGE LONGUÉ

Jeune militant politique à compter des années 1970, militant syndical à la Fédération des affaires sociales de la CSN dans un premier temps, puis au Syndicat canadien de la fonction publique, il poursuivra en même temps ses études en communications. Après avoir passé quelques années au service des communications du SCFP, il sera par la suite embauché à la FTQ à l'été 2001 et deviendra directeur du service du même nom quelques années plus tard.

Louis ne voulait pas qu'on souligne son départ dans les larmes et les regrets. Il a demandé à sa famille d'organiser une réunion plutôt joyeuse, où tous et toutes allaient être invités à lever leur verre à sa mémoire, et où les bons souvenirs et les anecdotes devaient l'emporter sur les éloges affligés.

Son souhait a été exaucé. Le 26 août dernier, au bar Chez Roger, une centaine de personnes portaient un toast à sa mémoire

et témoignaient leur amitié et leur attachement envers sa famille — Carole sa conjointe, ses enfants Clairandree et Vincent, ses petits enfants Éloïse et Marek.

Au cours de cette réunion, une trentaine de minutes ont été consacrées à de chaleureux témoignages.

Le président de la FTQ, Michel Arsenault, a ouvert le bal en disant qu'il ne connaissait pas vraiment Louis lors de son élection en 2007. Mais rapidement, ce dernier est devenu pour lui un collaborateur et un confident précieux, dont il ne soupçonnait pas les capacités exceptionnelles, que ce soit dans l'écriture, la compréhension des événements et la formulation de conseils.

Henri Massé, président de la FTQ au moment où Louis y a été embauché, a rappelé un cursus de vie où le militant syndical, actif et déterminé, est devenu un collègue de travail indispensable, puis un grand « chum » au fil du temps, avec qui il a partagé de bons comme de mauvais coups et dont il s'ennuie déjà.

Monique Audet, amie de longue date de Louis qu'elle a connu dans les jeunes années de 1970 et devenue collègue de travail en 2001, a témoigné de diverses anecdotes. Nicole, sa sœur, a rappelé la complicité, la camaraderie et le soutien qui se sont tissés entre eux, au sein d'une famille de treize enfants. Enfin, les témoignages de ses enfants, Clairandree et Vincent, ne pouvaient qu'ajouter une grande émotion à cette commémoration.

La direction de la FTQ et son équipe de travail, et tout spécialement ses collègues du service des communications, saluent aujourd'hui la mémoire d'un grand syndicaliste et d'un homme passionné.

Merci Louis!

## COMMISSION D'ENQUÊTE / SUITE DE LA PAGE 1

### Une porte ouverte à la discrimination

Les deux dirigeants n'ont aucun doute sur l'inapplicabilité du nouveau système de placement informatisé proposé et dénoncent le risque de discrimination dont il est porteur. « Les employeurs n'auront aucune condition à respecter: pas de balise, pas d'obligation, pas d'ordre d'embauche et pas de critère de sélection. Ils choisiront donc unilatéralement le sexe, la nationalité, l'âge, les qualifications et les compétences des personnes dont ils ont besoin. Un employeur jugera que quelqu'un ne fait pas l'affaire? Il pourra tout simplement le 'boycotter'... »

### Mise sous tutelle déguisée

Le rapport met à mal le fonctionnement qui existait au sein de la Commission de la construction du Québec (CCQ). Jusqu'ici, les règles de proportionnalité et de représentativité étaient de mise. Dorénavant, chaque association n'aura droit qu'à un seul représentant, peu importe le nombre de ses membres, brisant ainsi ces règles. C'est un peu comme si chaque parti avait le même nombre de sièges à l'Assemblée nationale.

« C'est scandaleux, disent les dirigeants de la FTQ-Construction. Alors que les travailleurs et les travailleuses financent à hauteur de 60 % la CCQ, dont une grande partie à même des retenues à la source, on leur enlève des droits. On ne peut laisser dans les seules mains des employeurs et de personnes 'indépendantes' le soin de décider unilatéralement de ce qu'il adviendra dans les régimes de retraite et d'assurances, dans la formation, le perfectionnement ou le développement des compétences. C'est carrément de la mise en tutelle.

« Il est tout aussi inacceptable d'imposer un système de négociation où une association minoritaire, avec peut-être 7 % des membres, pourra exercer un droit de veto sur le résultat des négociations, à l'encontre de l'accord de deux associations fortement majoritaires. »

Les dirigeants syndicaux s'étonnent par ailleurs de l'appui donné par d'autres organisations syndicales au rapport, puisque ce dernier est truffé de mesures carrément antisyndicales dont l'établissement d'un droit de gérance patronale et gouvernementale quasi illimité.

## CHANTIERS DE CONSTRUCTION

### PLACEMENT DIFFICILE POUR LES FEMMES

Le 8 septembre dernier, le représentant de l'Association des manœuvres inter-provinciaux (AMI) sur la Côte-Nord, Michel Bezeau, adressait une lettre au directeur général de la FTQ-Construction, Yves Ouellet. En voici des extraits.

« La présente est pour vous informer qu'après plusieurs demandes auprès des compagnies, le placement des femmes comme manœuvres devient difficile.

Dans la région de la Côte-Nord, nous avons de 25 à 30 femmes disponibles. Nous vous demandons un appui qui serait très apprécié afin de nous aider à briser certaines barrières auprès des entreprises. [...] »

Comme membres de la FTQ-Construction, elles ont besoin d'être respectées et de pouvoir travailler comme les hommes sur les chantiers de construction. »

Avec le nouveau mode de fonctionnement proposé dans le rapport, on peut s'attendre à ce que ce type de problèmes soit de plus en plus fréquent!

## APPEL À LA MOBILISATION / SUITE DE LA PAGE 1

800 millions de dollars dans les services publics n'auront aucun impact sur les services à la population et que toute diminution des ressources ne peut qu'agir sur la qualité de services aussi essentiels que la santé et l'éducation.

Le gouvernement Charest continue de faire la sourde oreille. Soyez sûrs que la FTQ sollicitera ses syndicats affiliés et leurs membres pour continuer la bataille et pour se faire entendre.

Plusieurs luttes nous occuperont au cours de l'automne. La FTQ s'est engagée dans une campagne pour une retraite à l'abri des soucis,

campagne qui s'intensifiera dans les prochains mois.

Nous devons reprendre le bâton du pèlerin et tenter de faire changer les choses, pour améliorer les services publics de santé et d'éducation, pour exiger des engagements qui correspondent aux aspirations de la population: des investissements publics pour stimuler l'économie, des pas dans la direction de la 2<sup>e</sup> et de la 3<sup>e</sup> transformation, des programmes de création d'emplois, de développement durable de nos richesses naturelles, dans le respect de l'environnement et des populations locales, du

déploiement du savoir-faire québécois.

Plusieurs autres dossiers sont à l'ordre du jour: les forêts de proximité, l'attaque contre les syndicats de la construction, la désyndicalisation partielle à la Commission de la construction du Québec (CCQ), la conciliation travail – vie personnelle, la reconnaissance des droits des travailleuses domestiques, les négociations dans vos milieux de travail, etc.

Oui, nous voulons produire de la richesse et oui, nous voulons la partager. Mais pas n'importe comment. Pas sur le dos des plus

démunis, pas sur le dos de la classe moyenne. La richesse doit être partagée de façon équitable et elle doit l'être en vue de réduire les écarts entre les plus riches et les plus pauvres. Voilà l'un des principes qui nous animent. Quand on voit l'étude récente du Conference Board montrer que l'écart entre riches et pauvres au Canada a augmenté très rapidement depuis les années 1990, plus rapidement même qu'aux États-Unis, nous ne pouvons rester insensibles.

Nous souhaitons et nous visons un meilleur développement économique. Mais

encore une fois, pas n'importe comment. Une économie au service de l'ensemble des hommes et des femmes qui forment la société, pas une économie au service de la minorité la plus riche.

L'appel est lancé!

Solidairement,

Le président,

*Michel Arsenault*

Le secrétaire général,

*Yves Ouellet*

# Métier: Effaroucheur de goélands!

PLUS DE UN DEMI-MILLION DE MEMBRES, C'EST PLUSIEURS MILLIERS DE CORPS D'EMPLOI DIFFÉRENTS. DES HOMMES ET DES FEMMES QUI TRAVAILLENT DANS DES USINES, DES BUREAUX, DES MAGASINS, DES ENTREPÔTS, DES HÔPITAUX, SUR DES CHANTIERS DE CONSTRUCTION, DANS LES AIRS, SUR MER, LES DEUX PIEDS SUR TERRE.

DANS CETTE CHRONIQUE, LE MONDE OUVRIER VOUS FAIT DÉCOUVRIR QUELQUES-UNS DE CES MÉTIERS À TRAVERS DES RENCONTRES SUR LE TERRAIN AVEC LEURS ARTISANS.

## Pour amateurs de plein air... patients!

Il y a quelques années, étendre des vêtements sur une corde à linge, se baigner dans une piscine ou faire un pique-nique n'était pas de tout repos pour les résidents de la région de Lévis, en bordure du parc des Chutes-de-la-Chaudière. En 1999, plus de 11 000 goélands avaient élu domicile dans cette région bucolique du Québec.

La Ville de Lévis a donc décidé de former des cols bleus du secteur des matières résiduelles pour prendre le relais d'une compagnie privée

qui avait commencé le travail d'effarouchage des goélands.

Du 1<sup>er</sup> avril à la mi-juin, ils sont deux ou trois à devenir effaroucheurs de goélands, tout en conservant certaines de leurs tâches habituelles aux matières résiduelles: ordures, compostage et recyclage.

Nous nous sommes rendus au parc des Chutes-de-la-Chaudière rencontrer Vincent Castonguay, effaroucheur de goélands pour la Ville de Lévis depuis plus de dix ans. C'est lui qui coordonne le travail et qui forme les nouveaux employés. *«La patience et le sens de l'observation sont les deux plus*



*importantes qualités pour un effaroucheur de goélands»,* explique cet amoureux de la nature et de la faune.

## Éloigner les goélands des quartiers résidentiels

L'idée n'est pas d'éliminer les oiseaux, mais de les déranger avant le cycle de nidification

pour les amener à nicher ailleurs, en milieux naturels, comme le long du fleuve ou dans les îles de Montmagny.

Les municipalités des alentours sont également surveillées par les effaroucheurs, car les goélands ont tendance à se poser sur les édifices à toits plats, comme les centres commerciaux.

## L'imite faucon et le chasseur tournant

Un imite faucon est installé sur le site de nidification. Le grand mât que l'on voit sur le rocher imite l'envol d'un faucon. Cette machine mécanique fonctionne au propane



pour effrayer les goélands. Les effaroucheurs décident, selon le nombre d'oiseaux sur place, à quelle fréquence la détonation se fait. Le leurre monte alors en haut du mât et redescend, ce qui imite parfaitement l'envol d'un faucon.

L'autre appareil utilisé pour effaroucher les goélands est le chasseur tournant.



PHOTOS CLÉMENT ALLARD



Utilisé depuis longtemps en Europe dans les vignobles, cet appareil imite le bruit d'un chasseur embusqué dans le bois.

L'imite faucon est très efficace pour un petit espace alors que le chasseur tournant fonctionne sur un plus grand territoire.

Comme il s'agit d'appareils mécaniques, les effaroucheurs doivent assurer la réparation des bris. Ils accèdent à ceux-ci par bateau afin de vérifier, entretenir et réparer les appareils.

En début de saison, avant que les appareils remisés pour l'hiver soient installés, les effaroucheurs vont eux-mêmes tirer avec leur pistolet d'effarouchage. Les différentes fusées qui sont au bout du pistolet, la sifflante, la détonante et la crépitante, ont chacune leur particularité et sont utilisées selon la proximité des maisons et le nombre d'oiseaux à effaroucher.

Avec les années, les effaroucheurs connaissent bien les habitudes des oiseaux et sont capables, en les décourageant de s'installer, de les envoyer ailleurs. Aujourd'hui, seulement une vingtaine d'irréductibles reviennent encore au parc des Chutes-de-la-Chaudière. Les horaires de travail des effaroucheurs sont devenus plus normaux, mais la surveillance doit être constante parce sans aucune intervention, le nombre d'oiseaux sera, chaque année, exponentiel.

Merci à Gérard Poirier, représentant syndical des cols bleus de Lévis d'avoir rendu cette entrevue possible.

# CHRONIQUE À LA FTQ, TOUT LE MONDE EST IMPORTANT!

**Le Monde ouvrier vous présente des portraits de femmes et d'hommes venus d'ailleurs qui parlent une langue commune... la solidarité.**

## Kathleen Jean-Pierre, une femme déterminée

**K**athleen Jean-Pierre est née à Saint-Marc, une ville située à 95 km au nord-ouest de Port-au-Prince en Haïti. En raison de la situation politique sous le régime de Jean-Claude Duvalier, le père de Kathleen, qui exerçait alors la profession d'enseignant, est contraint de quitter le pays. Il s'établit au Québec en 1971.

Ce n'est que trois ans plus tard que Kathleen, sa mère et ses deux frères aînés le rejoignent au Québec. À son arrivée, Kath-

leen a 8 ans et ne parle que créole. Son intégration à l'école est difficile puisqu'elle éprouve des difficultés à communiquer en français; d'autant plus qu'à l'époque, les écoles n'avaient pas de classe d'accueil pour les enfants immigrés. Au bout de trois années d'efforts, elle maîtrise la langue française.

Dès son jeune âge, Kathleen désirait voyager et elle voulait en faire son métier en devenant agente de bord. Ses parents lui avaient inculqué que *«dans la vie, il faut prendre sa place et ne pas attendre qu'on nous la donne»*.

Au moment de choisir son programme d'études collégiales, le conseiller d'orientation lui déconseille une formation en tourisme. Il lui suggère même de faire un autre choix, car connaissant les pratiques courantes des employeurs, il doute que les compagnies aériennes

embauchent des « noirs » pour ce métier. Animée par ses convictions personnelles, elle déclare alors: *«Vous croyez? Regardez-moi aller!»*

En 1985, Kathleen devint la première agente de bord «noire» embauchée par Nationair. Les premières années n'ont pas été de tout repos. Elle a même dû porter plainte contre un passager pour harcèlement et propos racistes.

## Implication syndicale

Kathleen quitte Nationair pour joindre les rangs d'Air Transat lors de sa création vers la fin des années 80. Elle participe à toutes les assemblées lors de la campagne de syndicalisation des agents et des agentes de bord. Par la suite, elle essaie d'y assister aussi souvent qu'elle le peut en tenant compte de ses horaires de travail et de la conciliation travail-vie personnelle: elle a maintenant deux enfants!

*«J'ai connu des injustices et vécu de la discrimination*

*au cours de ma vie. Je crois que le syndicat est le seul moyen par lequel nous pouvons arrêter ces injustices et par lequel nous pouvons avancer dans nos revendications en tant que personne et en tant que travailleur et travailleuse.»*

Depuis cinq ans, Kathleen s'implique activement au sein de son syndicat, le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), section locale 4141, unité de Montréal dont elle est la vice-présidente. De plus, elle siège au comité de la condition féminine de son établissement et au comité pour l'intégration des personnes immigrantes de la FTQ.

*«Mes enfants ayant grandi et gagné en autonomie, j'avais un peu plus de disponibilité pour apporter ma contribution. Les lois du travail ne protègent pas suffisamment tous les travailleurs et travailleuses. C'est par la mobilisation de nos membres que nous pouvons nous donner*



Kathleen Jean-Pierre

*plus de moyens. J'ai des idées qui devraient permettre d'impliquer les gens autour d'une cause commune et c'est ce que je souhaite réaliser.»*

Kathleen Jean-Pierre a réalisé ses rêves grâce à son courage et à sa détermination en empruntant des chemins non explorés. Aujourd'hui, elle partage avec nous ses expériences et son vécu par le biais de son implication dans la vie syndicale. On ne peut s'empêcher de saluer l'apport des personnes immigrantes à notre société et au mouvement syndical.

DAVID MADEN

## NOUVELLE FORMATION OFFERTE PAR LA FTQ

### La diversité dans le contexte syndical

Le Québec, comme la majorité des pays industrialisés, doit relever des défis importants liés au remplacement de la main-d'œuvre. Le nombre de personnes immigrantes que le Québec accueille chaque année pour combler une partie de ses besoins de main-d'œuvre est à la hausse.

Face à ces nouvelles réalités et afin d'outiller les personnes responsables de la vie syndicale dans les milieux de travail, une formation a été élaborée par le service d'intégration de personnes immigrantes de la FTQ, en collaboration avec le service de l'éducation.

Cette formation permet aux participants et aux participantes de mieux comprendre le contexte actuel de la diversité culturelle et ses enjeux. La discrimination, les préjugés, la francisation et les demandes d'accommodements raisonnables sont des sujets abordés dans le cadre de cette formation.

La formation permet aussi d'élaborer des stratégies syndicales pour l'accueil et l'intégration des personnes immigrantes.

Pour plus de renseignements et pour les inscriptions à la prochaine formation qui se tiendra les 20 et 21 octobre prochains, contactez Catherine Veillette du service de l'éducation de la FTQ au 514 383-8041.

## UN ÉVÉNEMENT À NE PAS MANQUER!

### Rencontre nationale en développement local et régional

Depuis 2006, année de notre dernier rendez-vous national, la situation a bien évolué: récession, crise financière, pertes d'emplois dans plusieurs secteurs et régions, politiques gouvernementales, etc. Face à tout cela, les syndicats, les conseils régionaux et leurs militantes et militants n'ont pas baissé les bras, ils ont su s'organiser et agir! Le temps est maintenant venu de faire le point, de mettre en commun nos expériences et réflexions et de s'attarder aux perspectives d'actions futures.

L'invitation s'adresse aux militantes et aux militants interpellés par le développement de leur région. Cet événement d'une journée et demie permettra de réfléchir au développement socioéconomique et à l'emploi dans nos localités et régions ainsi que d'échanger sur nos actions syndicales pour influencer un développement plus juste et durable.

Cette rencontre aura lieu au Sheraton à Laval, les 22 et 23 novembre 2011. Vous trouverez le formulaire d'inscription en visitant le portail de la FTQ:

[www.ftq.qc.ca](http://www.ftq.qc.ca)

ENEZ-Y EN GRAND NOMBRE!

## LA FTQ APPUIE LE MOUVEMENT ÉTUDIANT



JEAN LAVERGÈRE

Le 15 août dernier, le président de la FTQ, Michel Arsenault, a rencontré les étudiants et les étudiantes qui avaient érigé un campement devant les bureaux du ministère de l'Éducation à Montréal afin de dénoncer la hausse des frais de scolarité.

Michel Arsenault en a profité pour rappeler que la FTQ est solidaire de la lutte de la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) et de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) contre la hausse des frais de scolarité. Il a également soutenu que hausser les frais de scolarité représentait une nouvelle taxe déguisée et mettait en péril l'accès à l'éducation.

## CONSEIL RÉGIONAL FTQ MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

### La conférence annuelle

C'EST SUR LE THÈME

ENSEMBLE, SORTONS DE

L'OMBRE QUE SE TIENDRA LA

24<sup>e</sup> CONFÉRENCE ANNUELLE

DES DÉLÉGUÉES ET DES

DÉLÉGUÉS SOCIAUX DU

CONSEIL.

Cette rencontre, qui se tiendra les 2 et 3 novembre 2011, sera l'occasion idéale pour les déléguées et les délégués sociaux, ainsi que pour les personnes dirigeantes des sections locales, de faire le point sur l'état du réseau dans la grande région métropolitaine.

La soirée du 2 novembre et la matinée du 3 novembre permettront de répondre aux questions suivantes. Quelle forme avait le réseau des déléguées et délégués sociaux lors de sa création? Quelle vision avaient les personnes qui ont participé aux tout premiers débuts de cette grande aventure? Qu'en est-il aujourd'hui? Ce moment propice nous permettra éga-



lement d'analyser l'état actuel du réseau. Les participants et les participantes pourront, ensemble, établir les grandes priorités pour assurer la pérennité de ce service essentiel aux membres.

Des acteurs importants d'hier à aujourd'hui viendront discuter de ces grandes questions:

- Jean Sylvestre, le premier coordonnateur du programme CTM-Centraide au Conseil du Travail de Montréal (CTM) – l'ancienne appellation du Conseil;

- Guy Cousineau, ex-secrétaire général du CTM;

- Josée Detroz, conseillère au SEPB-Québec;

- Jean Groleau, responsable du réseau des déléguées et délégués sociaux à la section locale 712 de l'AIMTA.

L'après-midi du 3 novembre sera consacré à la prévention de la violence en milieu de travail. Parmi les invités, Anne Gauvin, directrice générale du Pavillon Pierre-Péladeau et de la Maison Raymonde-Chopin-Péladeau, viendra dresser un portrait des situations pouvant engendrer de la violence au travail. Il sera également question de harcèlement psychologique et des limites morales et juridiques des déléguées et délégués sociaux.

Ce grand rendez-vous aura lieu à l'Hôtel Universel, à Montréal. Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec les coordonnateurs du Service des déléguées et des délégués sociaux au 514 387-3666 ou consulter le site Internet du Conseil régional:

[www.montrealmetro.ftq.qc.ca](http://www.montrealmetro.ftq.qc.ca)

## COMITÉ ALCOOLISME, TOXICOMANIE ET AUTRES DÉPENDANCES

### Le nouveau président veut impliquer davantage les syndicats

MACHINISTE CHEZ BOMBARDIER (AIMTA) DEPUIS 1985, JEAN GROLEAU Y EST MAINTENANT COORDONNATEUR DU PROGRAMME SYNDICAL D'AIDE AUX EMPLOYÉS. DEPUIS JUIN DERNIER, IL EST PRÉSIDENT DU COMITÉ DE LA FTQ ALCOOLISME, TOXICOMANIE ET AUTRES DÉPENDANCES.

Pour lui, les nouvelles réalités du monde du travail (charge de travail accrue, nouvelles technologies, flexibilité, précarisation, etc.) ont eu un impact très important sur le développement des diverses dépendances.

« Sur les lieux de travail comme en dehors, explique-t-il, les gens subissent plus de stress qu'avant et ont davantage recours à une multitude de dépendances pour anesthésier ce stress. Il y a l'alcool, les médicaments, les drogues, mais aussi le jeu compulsif, la cyberdépendance, les drogues de synthèse comme l'ecstasy. Les conséquences: le burn-out, la dépression, l'endettement et parfois même, le suicide. »

Les cas de problèmes concomitants, c'est-à-dire où les diverses dépendances s'accompagnent de lésions psychologiques, se sont accrues et exigent une double attention.

Pour Jean Groleau, « il faut que les syndicats soient bien équipés pour faire face à cette réalité. Le comité et le

réseau d'entraide de la FTQ agissent activement avec les programmes d'aide, et ils vont jusqu'à vérifier de près les nouvelles approches thérapeutiques. »

Il insiste ici sur la nécessité que dans chaque milieu de travail, les syndicats utilisent le portefeuille de la FTQ lancé à son dernier congrès. « C'est un outil important pour la négociation et les employeurs y trouvent leur avantage. Au bout du compte, c'est l'absentéisme, les accidents et les maladies qui diminuent, et même les conflits entre collègues! »

L'un de ses objectifs: amener les employeurs à s'engager davantage dans la prévention sur les milieux de travail, puisqu'ils y gagnent. « C'est souvent le syndicat qui s'en occupe. Un c'est bien, mais à deux c'est mieux. »

Jean tient à remercier tous les syndicats et les conseils régionaux qui participent au comité et il invite à bras ouverts les syndicats absents à y participer.

Cette année, la Semaine nationale de prévention de la toxicomanie aura lieu du 21 au 27 novembre. Pour tout renseignement ou pour obtenir des dépliants d'information produits par le comité, communiquez avec Manon Fournier:

514 383-8039 ou sans frais, 1 877 897-0057.



ISABELLE GAREAU

# PROJET TRAVAILLONS ENSEMBLE

## Xavier : un stagiaire hors du commun

Au printemps dernier, l'équipe du PROJET TRAVAILLONS ENSEMBLE a été approchée afin d'accueillir un stagiaire issu du Programme TEVA – Transition école vie active–destiné aux jeunes personnes handicapées. C'est ainsi que Xavier Daydé, 17 ans, un jeune homme avec un syndrome d'Asperger et une paralysie cérébrale, se joignait cet été à l'équipe pour quatre semaines dans le but de se familiariser avec le monde du travail.

Xavier souhaitait atteindre plusieurs objectifs, notamment au chapitre des habiletés sociales, mais voulait également parfaire ses connaissances au niveau du traitement de texte. L'équipe lui a donné pour tâche de transcrire le verbatim des capsules vidéos réalisées dans le cadre du PROJET. Non seulement il a atteint son objectif, mais il a également su se faire apprécier de ses collègues stagiaires et employés de la FTQ. Ce fut une expérience aussi stimulante qu'enrichissante, autant pour l'équipe du PROJET que pour Xavier.



Xavier entouré des responsables du PROJET TRAVAILLONS ENSEMBLE, Serge Leblanc et Marc Thomas.

## La collaboration : une culture qui s'enracine

Les efforts conjugués des acteurs impliqués dans le PROJET TRAVAILLONS ENSEMBLE sont aujourd'hui récompensés par la multiplication des rencontres tripartites, donnant parfois lieu à des projets pilotes prometteurs. Une culture de collaboration qui s'installe avec Hydro-Québec sur la Côte-Nord, en Abitibi et à Montréal, avec Rio Tinto à Jonquière, avec la Ville de Montréal, avec la Banque Laurentienne. Des services spécialisés de main-d'œuvre pour personnes handicapées (SSMO-PH), des syndicats et des employeurs qui se rencontrent, échangent et agissent, ça donne du ressort à l'intégration et au maintien en emploi des personnes handicapées.

Dans le dossier Rio Tinto Alcan, depuis mars 2010, l'équipe du PROJET s'est déplacée à quatre reprises afin d'établir les bases du projet pilote de maintien en emploi. Les syndicats des Métallos et des TCA, le conseiller régional FTQ ainsi que le SSMO-PH de la région se sont mobilisés afin de soutenir l'initiative. En octobre prochain, l'équipe du PROJET donnera une formation aux gestionnaires en ressources humaines afin de mieux les outiller face au travail des personnes handicapées et un premier cas de maintien en emploi devrait suivre au cours de l'automne.

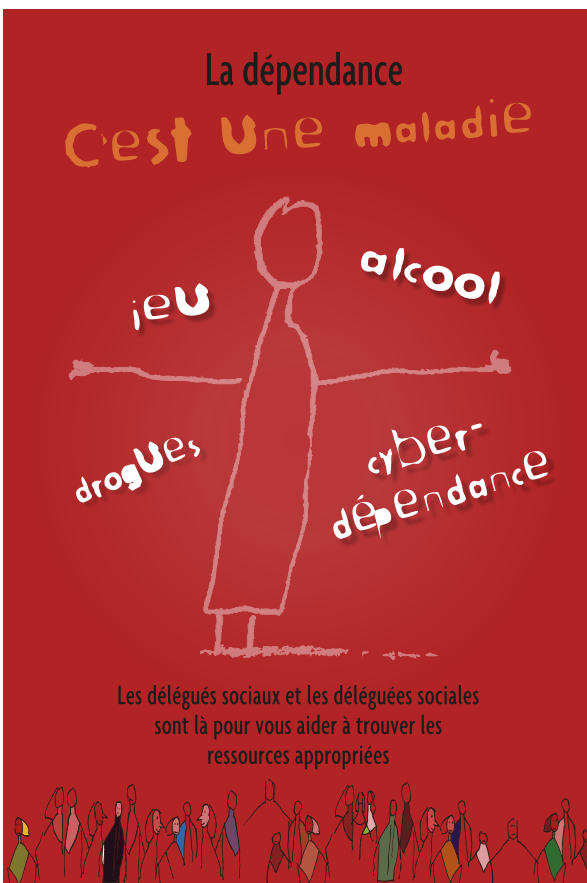
## Un bilan, des perspectives : une conférence

Sur le thème *L'accès à l'emploi : au-delà du handicap*, la conférence organisée par le PROJET TRAVAILLONS ENSEMBLE se tiendra le 7 et 8 novembre prochain à l'Auberge Universel à Montréal. Réunissant les différents acteurs du monde syndical, des SSMO-PH et des partenaires, cette conférence a pour but de dresser un bilan et d'établir des perspectives de continuité du travail de collaboration.



SEMAINE DE PRÉVENTION DE LA TOXICOMANIE / DU 21 AU 26 NOVEMBRE 2011

## La dépendance : c'est une maladie



Vous pouvez télécharger l'affiche sur le portail Internet de la FTQ : [www.ftq.qc.ca](http://www.ftq.qc.ca)

## La FTQ célèbre la Fierté

Les 13 et 14 août dernier, la FTQ et des membres de son comité sur les droits des lesbiennes, gais, bisexuels et transgenres (LGBT), ainsi que plusieurs de ses syndicats affiliés, ont participé aux différentes activités de la Fierté.

La journée communautaire a été marquée par la conférence du ministre de la Justice Jean-Marc Fournier qui a présenté le plan d'action de son gouvernement pour lutter contre l'homophobie lors d'un brunch-conférence organisé par la FTQ. Les personnes présentes ont apprécié cette rencontre d'information à laquelle participait également le président de la FTQ, Michel Arsenault.

« La FTQ partage la volonté du gouvernement de lutter

contre l'homophobie dans les milieux de travail et dans les écoles. Notre comité veille à sensibiliser nos membres sur l'homophobie et appuie le gouvernement pour l'application de son plan de lutte », a déclaré le président de la FTQ, Michel Arsenault.

### La FTQ s'affiche rue Sainte-Catherine

Le kiosque de la FTQ sur la rue Sainte-Catherine a permis au comité LGBT de rencontrer la population et de faire connaître le travail et la mission du comité au sein de la FTQ.

Dimanche, les festivités ont



connu leur point culminant avec le défilé auquel ont pris part le président de la FTQ, Michel Arsenault, les vice-présidents Louis Bolduc des TUAC et Jean-Pierre Ouellet du SQUEES, des représentants de la FTQ-Construction, des Métallos, du SEP-B-Québec, du CRFTQMM, des TCA, du SFCP, de l'AFPC, ainsi qu'une importante délégation des TUAC, dont le président national, Wayne Hanley.

## AUDIENCES PUBLIQUES SUR LA PLANIFICATION DE L'IMMIGRATION AU QUÉBEC

### Plus de ressources pour renforcer l'intégration, plaide la FTQ

Le 18 août dernier, le président de la FTQ, Michel Arsenault, et la présidente du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP section locale 429), et vice-présidente de la FTQ, Monique Côté, étaient de passage à Québec pour participer aux audiences publiques sur la planification de l'immigration au Québec.

Dans le mémoire qu'elle a présenté aux audiences, la FTQ, qui s'intéresse à la question de l'immigration depuis plusieurs années, identifie trois grands enjeux

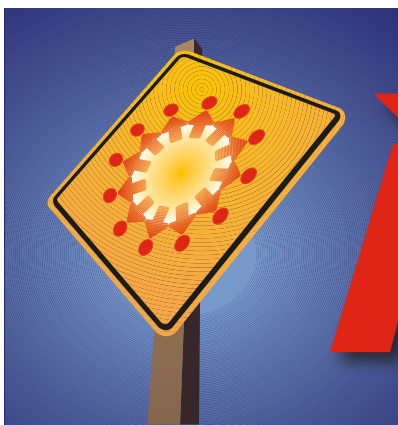
prioritaires pour renforcer l'intégration des personnes immigrantes.

D'emblée, la FTQ réclame l'instauration de mesures incitatives comme l'offre de cours de français durant les heures de travail afin de soutenir les immigrants dans leur apprentissage de la langue française.

La FTQ suggère également d'élargir la portée de la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi en obligeant toutes les entreprises qui transigent avec le gouvernement à respecter les critères en matière d'embauche.

Afin de soutenir les immigrants dès leur arrivée, la FTQ propose de simplifier les structures de la « Reconnaissance des acquis et des compétences » (RAC) et de s'assurer de l'accessibilité de celle-ci. La centrale syndicale propose que de nouvelles ententes, comme celle entre le Québec et la France concernant la reconnaissance des qualifications professionnelles, soient négociées.

Tous les mémoires de la FTQ sont disponibles sur le portail de la FTQ, onglet Publications.



# À la Source

BULLETIN DE LA FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC (FTQ) / SUPPLÉMENT AU MONDE OUVRIER, SEPTEMBRE-OCTOBRE 2011

## Des bases solides pour mieux cadenasser

Le cadenassage est un ensemble de mesures pour mettre ou maintenir hors d'état de fonctionner un équipement ou une machine, de manière à ce qu'un changement d'état soit impossible sans l'action volontaire de toutes les personnes exposées à un danger.

Le cadenassage, ou plutôt le non-cadenassage, est un problème majeur à l'intérieur des milieux de travail québécois. Seulement pour 2008, près de 5 250 travailleurs et travailleuses ont subi des blessures liées directement à une mauvaise application du cadenassage ou à la quasi-absence de règles le concernant. De ces 5 250 personnes, six sont décédées sur le coup ou des suites de leurs blessures. Nous croyons que ces événements tragiques auraient pu être évités si les procédures de cadenassage prévues à l'article 185 du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST) avaient été adéquates et précises.

Le manque de clarté flagrant de l'article 185 a entraîné un laxisme important au niveau de l'utilisation et de l'application du cadenassage. D'ailleurs, la CSST a dénombré plus de 200 violations de l'article 185 entre 2003 et 2005. C'est à la suite de ce constat alarmant que s'est réuni le Comité de révision du RSST et, en son sein, le Comité multisectoriel cadenassage, qui a révisé l'article 185 dans le but de le rendre plus précis et exhaustif. L'article 185, qui ne comportait qu'un mince paragraphe, contiendra maintenant une douzaine d'alinéas allant de la définition du cadenassage en passant par son application, ses procédures et séquences de contrôle des énergies, pour finir avec un nouveau mécanisme de suivi. Bien que la norme Z460 de l'Association canadienne de normalisation (CSA) indique qu'une étiquette peut être apposée à défaut d'un cadenas, le Comité s'est assuré que seul un cadenas conforme sera dorénavant accepté.

C'est le Comité de révision du Code de sécurité pour les travaux de construction (CSTC) et le sous-comité cadenassage qui se sont tout d'abord penchés sur le problème. Avec la création du Comité multisectoriel cadenassage, il était possible de voir à l'uniformisation des deux règlements. À la suite de la collaboration entre les deux comités, le CSTC et le RSST seront harmonisés au sujet du cadenassage. Toutefois, il est important de comprendre que les étapes sont nombreuses et requièrent du temps, de l'initiative et beaucoup d'engagements. Par ailleurs, plusieurs consultations auprès de nos membres utilisateurs ont été faites dans le but de ne pas contrevenir aux pratiques déjà établies, mais bien d'en parfaire les aboutissements pour sécuriser les milieux de travail.

Le nouvel article 185 fournira tous les outils à la CSST pour rappeler à l'ordre les contrevenants, le cas obligeant. En outre, toutes les raisons, étapes et manœuvres reliées à la pose d'un cadenas sur un appareil pour faire de l'installation, de l'entretien ou des réparations seront précisées, ce qui clarifiera les responsabilités des employeurs. Toutefois, la modification de cet article ne changera rien au bilan s'il n'est pas appliqué! La responsabilité revient donc à l'employeur de s'assurer que chaque travailleuse et travailleur soit formé sur les mécanismes et les méthodes d'un bon programme de cadenassage.

Les employeurs ne pourront dorénavant plus se rabattre sur l'ignorance ou la méconnaissance pour ne pas instaurer un système de cadenassage, puisque le nouvel article constituera un guide d'une grande précision.

La révision de l'article 185 pose des jalons solides à une meilleure compréhension et application du cadenassage. Beaucoup plus que de simples repères, on rendra plus sécuritaires les milieux de travail du Québec.

## SURDITÉ PROFESSIONNELLE

### ESPOIR POUR DES MILLIERS DE TRAVAILLEURS ET DE TRAVAILLEUSES

GILLES ÉMOND, RETRAITÉ DEPUIS 2006 DE PRATT & WHITNEY, VIENT DE GAGNER CONTRE SON EX-EMPLOYEUR UNE BATAILLE QUI AURA DURÉ PRÈS DE CINQ ANS. AVEC L'AIDE DE LA SECTION LOCALE 510 DES TRAVAILLEURS CANADIENS DE L'AUTOMOBILE (TCA) ET CELLE DE SON REPRÉSENTANT SYNDICAL, SERGE DUPONT, IL S'EST BATTU POUR FAIRE RECONNAÎTRE QU'IL SOUFFRAIT DE SURDITÉ PROFESSIONNELLE.

Le 27 juin dernier, après seize journées d'auditions tenues entre mai 2008 et avril 2011, la Commission des lésions professionnelles, par la voix de la juge Lucie Couture, transmettait au syndicat sa décision<sup>1</sup>: Gilles Émond souffre bel et bien d'une surdité professionnelle car il a été exposé après 1976 à un niveau de bruit excessif, supérieur à 80 décibels.

« J'ai bien dû passer 600 heures à préparer cette cause, explique Serge Dupont. Nous avons déposé une quarantaine de documents mais le résultat en valait la peine. Les employeurs devront y penser deux fois avant d'exposer les travailleurs et les travailleuses à des doses de bruit excessives. Ils devront prendre les moyens pour empêcher une telle dégradation de l'ouïe. Je lève mon chapeau au courage de Gilles, parce que ce n'est pas pour être indemnisé qu'il a poursuivi cette bataille (ça lui a donné moins de 3 000 \$). Il l'a fait pour que ça profite à tous ceux et celles qui sont exposés au bruit excessif sans protection en espérant que la réglementation soit modifiée en conséquence. C'est un bel exemple de détermination et de solidarité. »

À son embauche, en octobre 1973, Gilles Émond était loin de penser qu'il allait un jour se retrouver devant les tribunaux.

Au départ mécanicien aux bancs d'ébavurage, il devient opérateur de tours manuels, travaille aux chambres d'essais, au montage des compresseurs et des arbres d'entraînement puis, de novembre 1979 à juin 2006, date de sa retraite, il devient monteur de turbo-propulseur.

Ayant subi une perte d'audition à l'oreille droite causée par un accident de voiture survenu en 1975, il consulte en 2006 pour savoir si on pouvait en améliorer l'audition. Il découvre alors qu'il y a baisse d'audition dans son oreille gauche également et que cette diminution pourrait être de nature professionnelle.

Attestation médicale en mains, il demande réparation à la Commission de la

santé et de la sécurité du travail (CSST) et cette dernière agréée à sa demande le 28 juillet 2006. L'employeur contestera aussitôt cette décision mais la CSST maintiendra sa décision initiale. Pratt & Whitney décidera alors de s'adresser à la Commission des lésions professionnelles.

On connaît la suite.

Ce à quoi on devrait s'attendre, maintenant, c'est que le *Règlement sur la santé et la sécurité du travail* soit modifié pour tenir compte des conclusions du jugement, pour que le facteur Q-3 remplace le facteur Q-5 dans la mesure du bruit et pour qu'on stipule que le risque de surdité apparaît dans des conditions où une personne est exposée à plus de 75 décibels pendant huit heures.



Serge Dupont, TCA

## CE QUE DIT LA DÉCISION

La décision de 63 pages s'appuie sur des constats décisifs:

1. Le tribunal rappelle « qu'en aucun cas, on ne doit établir ce niveau [de bruit excessif] à partir de celui établi par le *Règlement sur la santé et la sécurité du travail* », soit une exposition à un bruit de 90 décibels pendant 8 heures.
2. Le tribunal partage l'opinion exprimée dans une autre affaire, selon laquelle un risque important de surdité existe pour la plupart des personnes exposées à plus de 85 décibels pendant 8 heures. Il y a de plus un consensus scientifique à l'effet que le risque augmente avec la dose d'exposition et qu'il peut apparaître dès 75 décibels.
3. Le tribunal juge qu'il est important de faire une distinction entre les mesures de bruit, selon qu'elles sont faites avec un facteur Q-5 (norme OSHA) ou un facteur Q-3 (norme ISO). Le tribunal retient une étude déposée par le syndicat qui est on ne peut plus claire: L'appareil de mesure du bruit, le dosimètre, « sous-évalue intrinsèquement et de façon marquée l'exposition aux bruits non stationnaires.<sup>1</sup> » Pour prendre un exemple: selon la norme Q-5, une personne ne pourrait être exposée à un niveau de 110 décibels pendant plus de 30 minutes; avec la norme Q-3, elle ne le pourrait pas plus de 2 minutes. La norme OSHA est surtout utilisée en Amérique du Nord alors que la norme ISO l'est dans les pays européens.

1. Commission des lésions professionnelles, Dossier 305770-62-0612

1. Poulin, C., Legris, M., Daoust, C., *La différence entre les mesures de bruit selon OSHA et ISO*, Travail et santé, 1991, pp. 11-15.

## RÉSEAU DE TRANSPORT DE LONGUEUIL

### L'employeur doit retirer un formulaire contrôlant les absences pour maladie

Dans une décision du 27 août 2010, l'arbitre André Sylvestre a accueilli le grief des sections locales 3333 et 3332 du SCFP-FTQ et ordonné au Réseau de transport de Longueuil (RTL) de retirer un formulaire contrôlant les absences mis en place l'année précédente.

Les syndicats des chauffeurs et des employés de bureau du RTL avaient déposé un grief collectif pour contester la validité d'un formulaire normalisé pour le contrôle des absences-maladie qui était « incompatible » avec la convention collective.

La décision de 53 pages relève une jurisprudence exhaustive. L'arbitre y reconnaît que l'employeur a le droit de vérifier l'état de santé d'un employé qui se prétend invalide.

#### Non négocié

Cependant, il retient des arguments éloquentes du plaideur syndical. M<sup>e</sup> Yves Morin plaide que la direction entend imposer son formulaire en marge des dispositions de la convention collective et sans l'autorisation de l'agent négociateur du syndicat. Dans la convention collective, les parties ont déjà prévu les clauses pertinentes qui n'ont jamais été remises en question ni renégociées.

L'employeur ne peut donc invoquer son droit de gérance car il évolue dans un champ réservé. Dans les conventions précédentes, les parties se sont entendues sur ce que doit contenir un certificat médical, soit



JACQUES DUCLOS

le diagnostic, la durée de l'absence et la date de retour.

L'employeur avait développé ce formulaire après avoir constaté un taux d'absentéisme plus élevé au RTL que la moyenne relevée au sein de trois sociétés comparables du Québec. Pourtant, des statistiques fournies en preuve démontrent que le taux d'absentéisme a diminué depuis 2006. Une enquête interne sur le fonctionnement du bureau de santé de l'entreprise avait aussi révélé des failles importantes.

#### À l'encontre de la Charte

M<sup>e</sup> Morin a aussi démontré que la politique de l'employeur allait à l'encontre de la Charte des droits et libertés de la personne puisqu'elle permettait à l'employeur d'intervenir dans la vie privée de son personnel. Selon lui, le changement contesté se justifiait seulement pour des raisons administratives et non pour un objectif impérieux.

Or, le formulaire normalisé en demandait énormément plus que ce qui est prévu par la convention collective, notamment de nombreuses informations plus intrusives, dont les suivantes :

- ▼ le poids du patient
- ▼ sa taille
- ▼ s'il est gaucher ou droitier

- ▼ le diagnostic principal
- ▼ les diagnostics secondaires
- ▼ l'état cardiaque si l'invalidité lui est reliée : la capacité fonctionnelle et la tension artérielle
- ▼ les résultats des radiographies, des tests de laboratoire, des examens diagnostiques et des consultations en milieu spécialisé
- ▼ le diagnostic DSM-IV si le patient est atteint d'une maladie psychologique
- ▼ le traitement en lien avec l'arrêt de travail actuel : les médicaments prescrits, la posologie, la date de l'ordonnance, les traitements additionnels, leur type et leur fréquence dont la physiothérapie et l'ergothérapie
- ▼ la chirurgie et la nature de l'intervention
- ▼ l'hospitalisation
- ▼ la période d'invalidité
- ▼ des renseignements sur le médecin traitant.

L'arbitre a conclu que « cette nouvelle politique imposée de façon unilatérale par l'employeur se rend bien au-delà de ce sur quoi les parties se sont entendues comme obligation imposée à un employé alléguant maladie ».

## Qu'on se le dise

### Facebook : un visage à deux faces

La Commission des lésions professionnelles (CLP) a récemment rendu quelques décisions sur l'admissibilité en preuve du contenu de pages Facebook; il peut parfois être utile pour étayer sa preuve de produire le contenu de pages de réseaux sociaux, tel Facebook. Puisque les informations publiées dans ces pages personnalisées sont publiques, toutes les parties impliquées dans un litige peuvent les consulter librement et parfois y trouver des renseignements qui peuvent étayer leur preuve.

Ainsi, une travailleuse victime de harcèlement de la part de son employeur a récemment mis en preuve une page Facebook qui contenait les commentaires de collègues, ce qui venait renforcer sa preuve. En revanche, un employeur a mis en preuve la page Facebook d'un travailleur qui contenait des images de ce dernier s'adonnant à des sports nautiques au Mexique, alors qu'il était en arrêt de travail à la suite d'une lésion professionnelle. De semblables situations se produisent aussi lors de litiges devant un arbitre de griefs.

#### Une barrière inexistante

Il est connu que de plus en plus d'employeurs consultent les pages Facebook des postulants avant de procéder à leur embauche. La barrière qui nous assure de la confidentialité entre la vie privée et la vie professionnelle est inexistante sur Internet, d'autant plus lorsqu'il s'agit de l'un des milliers d'amis de l'ami d'un ami.

Les spécialistes des médias sociaux ne cessent de nous répéter de prendre garde lorsqu'on publie des informations sur Internet. Même si l'on prend soin de les retirer après quelque temps, quiconque en a déjà fait une copie peut les conserver et les utiliser à sa guise.

En conclusion, voici un extrait de la décision : « La Commission des lésions professionnelles retient que ce qui se retrouve sur un compte Facebook ne fait pas partie du domaine privé compte tenu de la multitude de personnes qui peuvent avoir accès à ce compte. La liste de ses amis

peut être longue et chaque liste de ses amis peut être tout aussi longue. La preuve Facebook déposée par la travailleuse ne constitue donc pas une atteinte à la vie privée de tierces personnes. » (CLP, Landry c. Provigo, 9 mars 2011).



## COUPURES DE POSTES DE POMPIER À ALMA

### Des économies qui menacent la sécurité

LA DIRECTION DE L'ALUMINERIE DE RIO TINTO ALCAN (RTA) A DÉCIDÉ EN MAI DERNIER DE COUPER TROIS POSTES DE POMPIER SUR LES ONZE QUI TRAVAILLENT À SON USINE D'ALMA.

Résultat, les pompiers ne sont plus en nombre suffisant pour intervenir directement en cas d'alerte incendie, obligeant à faire appel aux services incendie de la municipalité.

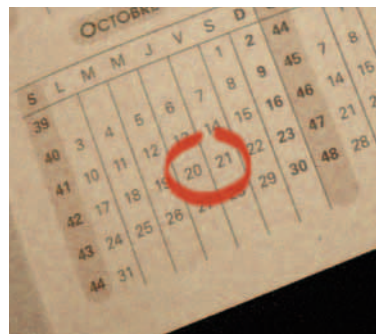
« Depuis l'ouverture de l'usine il y a une dizaine d'années, notre délai d'intervention était en moyenne de cinq minutes. Depuis que nous devons faire appel aux services incendie de la ville d'Alma, le 20 juin, notre délai moyen est de 29 minutes. C'est très long quand il est question de faire un sauvetage dans un espace clos. Si l'air est contaminé, ça peut aller jusqu'à la mort », illustre le président du Syndicat des policiers pompiers de RTA au Saguenay-Lac-Saint-Jean, Michel Paradis.

Les pompiers de l'usine répondaient en moyenne à une centaine d'alarmes incendie par année, en plus de faire de la prévention. Le transfert de ces appels à la municipalité risque de peser lourdement sur son service de sécurité incendie, puisque cela représente environ le tiers de son volume d'interventions habituel.

À l'usine de RTA à La Baie, la direction est revenue sur sa décision à la fin de l'été et a réembauché de nouveaux pompiers, jugeant

les délais d'intervention trop longs. « On ne comprend pas pourquoi on ne fait pas la même chose à Alma », déplore Michel Paradis.

Les travailleurs de l'usine, ainsi que des employés des sous-traitants, ont signé en juin une pétition demandant de réinstaurer le service de sécurité-incendie interne à l'usine d'Alma. Au lendemain du dépôt de la pétition de 725 noms, la compagnie a fait savoir qu'elle n'était pas intéressée à en discuter.



#### À VOS AGENDAS

**Colloque des plaideuses et des plaideurs**

20 et 21 octobre 2011

Delta Trois-Rivières

Rendez-vous sur le portail de la FTQ pour consulter l'horaire et pour télécharger la fiche d'inscription.



# Notre histoire syndicale

IL Y A 35 ANS: GRÈVE GÉNÉRALE OU DAY OF PROTEST?

## Le 14 octobre 1976 : des mots et des hommes...

### Les deux solidarités

Avant que ne se perde la mémoire des images et de leurs impacts sur notre compréhension de la réalité, le Vieux Gustave ne pouvait, en ce trente-cinquième anniversaire du plus grand mouvement de grève dans l'histoire du syndicalisme au Canada, laisser passer une si belle occasion de présenter un exemple savoureux des subtilités de la dualité culturelle canadienne!

On sent une certaine « frilosité » du Canada anglais à jouer avec le mot « grève générale », qui sonne anarcho-syndicaliste ou crypto-communiste aux oreilles de plusieurs dirigeants syndicaux nationaux.

Plus « latins », les Québécois et les Québécoises ne répugnent pas à « mettre le paquet » et à lâcher les

gros mots qui frappent. On pourrait les qualifier de plus « radicaux » dans leurs gestes et dans leur verbe.

Les slogans, les mots d'ordre, l'imagerie même, une fois mis en parallèle, révèlent d'étonnants contrastes qui sont loin d'être sans signification...

### Québec, décembre 1975

Le Centre municipal des congrès de Québec bouillonne d'activités et... d'activistes! Six semaines auparavant, le gouvernement libéral de Pierre Trudeau a adopté la loi C-73 instituant un contrôle des prix et des salaires dont finalement les travailleurs et travailleuses seront les premiers à en faire les frais. Le gouvernement Bourassa fait de même avec la loi 64, assujettissant les salariés québécois aux dispositions de la loi fédérale.

en œuvre tous les moyens de pression nécessaires pour les combattre, y compris, si nécessaire, et après consultation des membres, le recours à l'arme ultime de la Grève générale ».

### Ottawa, 22 mars 1976

Le vieux pont interprovincial qui enjambe l'Outaouais en branle dans ses fondements! Plus de 12 000 syndiqués du Québec se dirigent vers le parlement d'Ottawa, avec à leur tête les présidents Laberge, Pépin et Charbonneau (FTQ, CSN, CEQ). Ils vont se joindre aux quelque 15 000 autres manifestants du Canada qui ont répondu à l'invitation du CTC de tenir ce 22 mars une *Journée d'opposition* aux mesures injustes de contrôle des salaires.

### Québec, mai 1976

Le président du CTC, Joe Morris, présente aux congressistes réunis au Centre des congrès son fameux *Labour Manifesto for Canada*, un texte nébuleux prônant une réforme économique fondée sur le tripartisme, une théorie similaire à celles qui avaient inspiré tant Mussolini, Franco, Salazar et Pétain, que les réformistes québécois de droite dans les années '30.

On y retrouve cependant l'affirmation de la résolution du CTC de s'opposer aux mesures Trudeau par une vaste mobilisation pouvant aller, si nécessaire, jusqu'à *a general work stoppage or stoppages*. On semble éviter sciemment le mot *general strike*.

À la FTQ, *Le Monde Ouvrier* tire une édition spéciale, forte de 100 000 exemplaires, alors que le tirage habituel tourne autour de 30 000. À la une, une lettre signée Laberge-Daoust à l'ensemble des affiliés. Le ton est direct :

« Au congrès de la FTQ, en décembre dernier, les délégués ont clairement indiqué qu'après avoir utilisé tous les moyens de pression, il fallait aller à la Grève générale (...) Le moment est-il venu? Nous croyons que oui, bien que d'autres diffèrent d'opinion sur cette grave question. C'est pourquoi nous vous demandons de vous réunir afin de donner un mandat clair à la FTQ sur l'utilisation de l'arme de la Grève générale. »

Après avoir lancé un appel à « débarasser le Québec des charognards libéraux », les délégués au 14<sup>e</sup> Congrès de la FTQ adoptent un plan de mobilisation demandant à la centrale, de concert avec le Congrès du travail du Canada (CTC), de « mener une vaste campagne d'information pour faire connaître les effets néfastes des mesures Trudeau et Bourassa et mettre

Une superbe pièce d'anthologie musicale, la *Chanson du contrôle des salaires*, version française! Jusqu'ici, tout va, jusqu'à ce que vient le moment de trouver l'air : *Jimmy Crack Corn*! Si c'est un classique au Canada anglais, cela a été une découverte pour plusieurs d'entre nous au Québec!



À gauche, la version canadienne, avec un message des plus clairs-obscurs : « Pourquoi moi ? » Au Québec, la version intercentrales affiche tout simplement un NON catégorique. Le message est on ne peut plus clair.

### La valse des appellations continue

20 août 1976, conférence de presse de la FTQ. Le communiqué titre : *Journée du 14 octobre, la FTQ invite ses 280 000 membres à la grève générale*.

Il s'agit d'un appel à débrayer le 14 octobre dans le cadre de la *Journée nationale de protestation* pancanadienne organisée par le CTC, sous la forme d'un *débrayage général*, d'un *arrêt de travail général*.

7 octobre 1976, conférence de presse de la FTQ. Le communiqué titre : « Au-delà de 200 000 membres de la FTQ participeront à la Grève générale du 14 octobre. » Et le président Laberge de lancer : « Le Québec et le Canada vivront le 14 octobre la première grève générale nationale de leur histoire. »

La confusion des mots ne semble pas ébranler le chroniqueur du *Monde Ouvrier* : « Cette Journée de protestation prendra principalement la forme d'une grève générale d'un bout à l'autre du Canada ». Et d'ajouter : « Si cette journée se nomme *Journée nationale de protestation*, c'est afin d'inviter les autres groupes de citoyens à joindre leurs voix à celle des travailleurs qui seront en grève cette journée-là ».

La confusion est entretenue par le ministre fédéral du Travail, John Munro, qui

laisse entendre qu'il n'est pas opposé à une telle *Journée* si elle ne prend pas la forme d'*arrêts de travail*!

### Pour le mot de la fin

Laissons le mot de la fin à un syndicaliste du Nouveau-Brunswick, historien à ses heures et aujourd'hui retraité du Syndicat canadien de la fonction publique, le confrère Raymond Léger : « *Because it was called a day of protest and not a one day general strike, many labour leaders across the country used this ambiguity to organize the protest, or demonstration, on October 14<sup>th</sup> 1976. Many of them were not prepared to put the work necessary to mobilize the entire labour movement and they left a very ambiguous message about the Day of Protest.* »

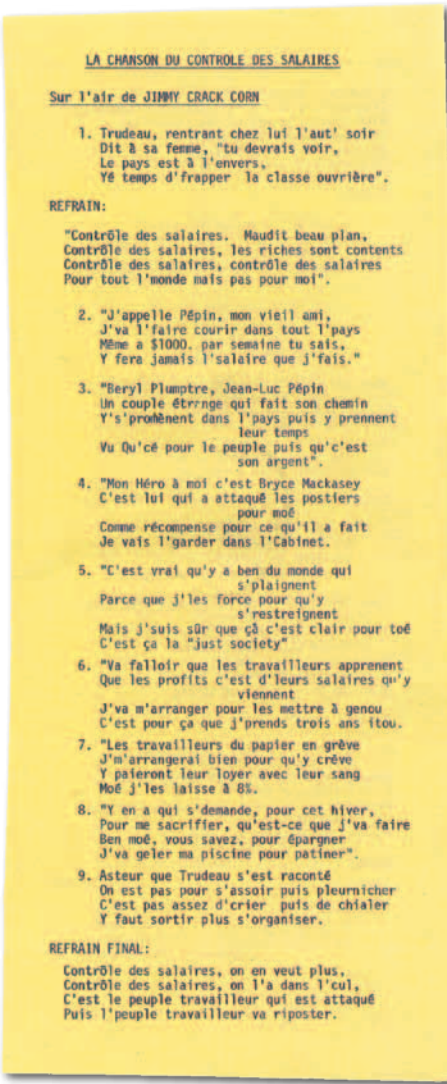
Il ne faut pas oublier que la légalité du geste à poser a souvent été déterminante. Une grève durant la vie d'une convention, c'est illégal au Canada. Le souci de légitimité, pour certains même de respectabilité, a également pu tempérer certaines énergies...

N'empêche cependant que ce sont plus de 1,2 million de travailleurs et travailleuses qui ont chômé ce jour-là. Au Québec, ils sont plus d'un quart de million, dont environ 180 000 membres de la FTQ, en grande majorité du secteur privé.

### Le Vieux Gustave

*Le Monde Ouvrier* de septembre 1976, édition spéciale grève générale, tirée à 200 000 exemplaires. La caricature est signée Bado, Guy Badaux dans le civil, un caricaturiste de grand renom. Il est « dessinateur d'éditoriaux » au journal *Le Droit* d'Ottawa depuis 1981. Lauréat du concours canadien de journalisme en 1991, il est membre du groupe « Cartooning for Peace ». Dans les années '70, on pouvait le retrouver dans les revues *Croc* et *Mainmise*, puis dans le journal *Le Jour*.

À gauche, la version canadienne dans sa version anglaise et, à droite, la version québécoise qui appelle carrément à la grève générale. Remarquez bien la main qui tient le piquet : on a espacé les doigts de la main dans la version canadienne pour éviter de former un « poing fermé », probablement jugé trop radical.



35 000 \$ POUR LA PRÉVENTION DES MALADIES HÉRÉDITAIRES

Le 16 août 2011 s'est déroulée la septième édition du Tournoi de golf de la Corporation de recherche et d'action sur les maladies héréditaires (CORAMH) sous la présidence d'honneur de Jean-Marc Crevier, représentant régional de la FTQ au Saguenay – Lac-Saint-Jean – Chibougamau-Chapais. Un montant de 35 000 \$ a été amassé. CORAMH est un organisme communautaire régional qui vise à prévenir les maladies héréditaires en misant sur l'information, la sensibilisation et l'éducation. Plusieurs membres de la FTQ de cette région ou des membres de leurs familles sont touchés de près ou de loin par ces maladies héréditaires fréquentes dans la région. Depuis plusieurs années, la contribution de la FTQ, de la FTQ-Construction et de plusieurs syndicats affiliés permet de collaborer étroitement à la mission de CORAMH.



CORAMH

Gaston Carrière, Patriote de l'année



FRANCINE BOURRÉ

La Société nationale des Québécois et des Québécoises de l'Outaouais (SNQO) a décidé cette année de rendre hommage aux travailleurs d'AbitibiBowater de Gatineau et de remettre le titre de Patriote de l'année à leur représentant syndical et président de la section locale 142 du Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier (SCEP), Gaston Carrière.

Ce prix, créé en 2006, a comme objectif de souligner l'excellence, le dépassement d'un citoyen ou d'une citoyenne de l'Outaouais qui, par son travail, ses actions, ses paroles, lutte pour la défense des intérêts de sa communauté et défend les valeurs patriotiques modernes du Québec. La SNQO souhaite ainsi souligner à sa manière le triste anniversaire de la fermeture définitive de l'usine, malgré des concessions salariales majeures, et souligner le combat acharné de ces travailleurs pour leur droit au travail et à des pensions décentes. « Nous voulons souligner le travail et la persévérance de quelqu'un qui continue de se lever chaque jour, même un an après la fermeture de son usine, pour défendre les intérêts de ses membres et des travailleurs industriels du Québec contre les fermetures et les démantèlements », a déclaré Mathieu-Henri Jetté, président de la SNQO. Bravo Gaston !

LES MOTS QU'IL FAUT

Parapher ou initialer

L'anglais a tiré de son substantif initial le verbe transitif **to initial**, qui exprime l'idée d'« apposer, inscrire ses initiales sur ». Le calque anglais (**initialer**) souvent employé dans ce sens est une faute. Ce verbe n'existe pas en français. « Signer de ses initiales » se dit **parapher**. Toutes les pages du contrat de travail doivent être **paraphées** (et non initialées).

BOURSE D'ÉTUDES FTQ-FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ



MARC ROBUTAILLE

Le conseiller régional FTQ pour la région de Québec – Chaudière-Appalaches, Claude Maltais, remet une bourse de 2 000 \$ à la récipiendaire, Jennifer Centeno, étudiante au doctorat. Ils sont accompagnés de James D. Thwaites, directeur du Département des relations industrielles, et de François Blais, recteur de la Faculté des sciences sociales.

Bravo à la relève!

C'est avec fierté que la FTQ a participé, encore une fois cette année, au programme de bourses du Département des relations industrielles de l'Université Laval, qui vise à aider financièrement ses étudiants les plus méritants aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles.

UN NOUVEAU COMITÉ STRATÉGIQUE POUR LA FRANCISATION

Un nouveau comité stratégique pour la promotion du français a été mis sur pied par le Conseil général de la FTQ à l'automne 2010. Son mandat est de conseiller la direction de la FTQ sur les orientations, les interventions et les actions à prendre en matière de francisation. Le comité vise aussi à développer une vision commune des services de la centrale en matière de francisation tout en favorisant les échanges et la mise en œuvre de solutions face aux enjeux stratégiques. Le comité est constitué d'une quinzaine de personnes désignées par leur syndicat et présidé, en alternance, par Louise Mercier et Michel Ducharme, tous deux membres du Bureau de la FTQ. D'autres membres des syndicats affiliés pourraient se joindre au comité. Les premiers travaux du comité ont surtout porté sur les actions prioritaires à réaliser à l'intérieur de son plan d'action. Il a aussi été question, entre autres, de l'activité des comités de francisation, de la nécessaire connaissance de la langue française pour une meilleure intégration des personnes immigrantes et de projets qui pourraient être mis de l'avant pour stimuler la participation active des travailleurs et travailleuses au processus de francisation des entreprises. La pression de l'anglais n'est pas sans effet sur la langue de travail et ce, plus particulièrement dans l'île de Montréal où il y a une concentration de personnes ne connaissant pas le français. C'est dans ce contexte que le comité a à réaliser son mandat de promotion du français dans les entreprises.



ISABELLE GAREAU

À ce jour, les membres du comité se sont réunis à deux reprises. On reconnaît sur la photo Louise Mercier, coprésidente du comité, entourée de quelques membres du comité lors de la réunion du 12 septembre 2011.

Lock-out au Manoir des Sables

Quelques heures après une grève limitée de 24 heures, la direction du Manoir des Sables a mis en lock-out une centaine de Métallos le 15 septembre dernier. Pourtant, les syndiqués avaient pris la peine de déclencher une seule journée de grève afin de lancer leur message dans l'espoir de faire bouger les négociations sans trop nuire aux affaires. Le propriétaire a soutenu que l'hôtel était affecté par la concurrence des forfaits hôteliers dans le Sud. « Il faut comparer des pommes avec des pommes. Les conditions de travail au Manoir des Sables sont moins bonnes que celles offertes à l'Estrimont ou au Château Bromont, deux hôtels comparables dans la région. Là-bas, il y a un régime de retraite – ce qui n'est pas le cas au Manoir –, davantage de jours fériés et de meilleures assurances collectives », a fait valoir le représentant syndical Guy Gaudette.



DANIEL MALLETTE

Sur la photo, on peut voir Luc Perreault, syndiqué au Manoir des Sables, accompagné de Marc Fréchette, aussi membre des métallos et vice-président du Conseil régional FTQ de l'Estrie.

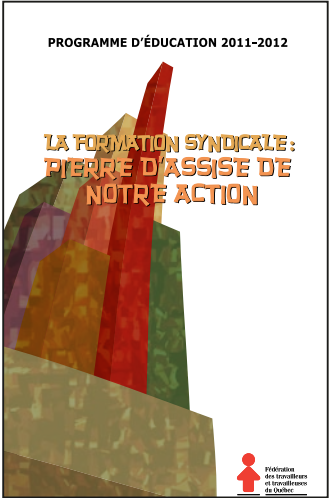
Devenez ami de la FTQ sur Facebook et suivez l'actualité syndicale



LISTE DES CONFLITS FTQ AU 28 SEPTEMBRE 2011

| EMPLOYEUR                                      | VILLE      | NOMBRE DE TRAVAILLEURS         | SYNDICAT      | DÉBUT DU CONFLIT      |
|------------------------------------------------|------------|--------------------------------|---------------|-----------------------|
| Besser Proneq inc.                             | Mascouche  | 17                             | Métallos-7625 | 2011-07-04 (grève)    |
| The Gazette (expédition)                       | Montréal   | 3                              | Teamsters-41M | 2011-08-08 (lock-out) |
| The Gazette (fabrication de plaques)           | Montréal   | 18 réguliers / 40 occasionnels | Teamsters-41M | 2011-08-07 (lock-out) |
| Université de Sherbrooke (employés de soutien) | Sherbrooke | 1300                           | SCFP-7498     | 2011-08-26 (grève)    |
| Université McGill (employés de soutien)        | Montréal   | 1700                           | AFPC          | 2011-09-01 (grève)    |
| Manoir des Sables                              | Orford     | 96                             | Métallos-9400 | 2011-09-15 (lock-out) |

# La formation syndicale : pierre d'assise de notre action



C'est sur ce thème que le programme d'éducation 2011-2012 vient d'être publié. Pierre d'assise, car c'est en grande partie sur elle que repose la FTQ pour rencontrer ses membres, pour discuter avec eux des enjeux syndicaux auxquels ils sont quotidiennement confrontés mais aussi pour mieux comprendre les enjeux qui concernent la société tout entière, que ce soit sur le plan social, politique ou économique.

Ce qui est fondamental, pour le service de l'éducation de la FTQ, c'est que cette formation conduise à l'action. « Si, suite à nos formations, nous ne parvenons pas à transférer les apprentissages dans des actions concrètes pour nos militants et nos militantes, nous passons à côté de notre objectif », peut-on lire dans l'introduction du programme.

De la formation de base à la formation spécialisée, en passant par le perfectionnement, ce programme s'ordonne autour d'une douzaine de thèmes fort diversifiés. De la vie du syndicat local jusqu'à la mondialisation, les personnes intéressées pourront se former sur la santé et la sécurité du travail, les régimes de retraite, les assurances collectives, les collectifs d'entraide, les délégués sociaux et les déléguées sociales, les pratiques juridiques, la francisation, l'immigration, l'état de santé des entreprises, l'emploi ou le développement local et régional.

On est loin ici d'une formation purement académique. Comme l'expliquait la directrice du service de l'éducation, Esther Désilets, dans une entrevue accordée le 3 septembre au *Devoir*, l'aspect pratique prend le pas sur l'aspect théorique : « On se sert de l'expérience des gens pour arriver à construire avec eux des contenus pour les outiller afin de retourner dans l'action. » Pour elle, la formation doit servir à poursuivre nos luttes et à faire en sorte que le syndicalisme contribue au développement de la société.

Le programme d'éducation 2011-2012 est disponible sur le portail Internet de la FTQ. Vous pouvez également l'obtenir en téléphonant à Manon Fournier, au 514 383-8039 ou sans frais, au 1 877 897-0057.

## COMMISSION PARLEMENTAIRE SUR LA CERTIFICATION DES RÉSIDENCES PRIVÉES POUR PERSONNES ÂGÉES

# On doit aussi s'occuper des travailleurs et des travailleuses, soutient la FTQ

La FTQ a présenté un mémoire à la commission parlementaire sur la certification des résidences privées pour personnes âgées, le 7 septembre dernier. Représentée par Daniel Boyer, secrétaire général et Jean-Pierre Ouellet, vice-président de la FTQ et président du Syndicat québécois des employées et employés de service (SQEES-298), la centrale syndicale a rappelé aux élus que pour offrir des soins de qualité aux aînés, il faut aussi prendre soin des travailleuses et travailleurs de

ce secteur d'emploi.

« L'opinion publique a été alertée par des situations déplorable qui ont nui à la santé et la sécurité de personnes âgées hébergées dans des résidences inadéquates. Alors que nous manquons de places dans les établissements publics, à la suite de fermeture de lits et de l'augmentation de la demande, de plus en plus de personnes âgées en perte d'autonomie n'auront d'autre choix que de se tourner vers les résidences privées. L'essor fulgurant de ce marché lucratif est une consé-

quence directe du désengagement de l'État », a déclaré Daniel Boyer.

La FTQ a salué l'intention du gouvernement de renforcer les critères de certification des résidences. Par contre, elle a tenu à rappeler que les conditions de travail sont toujours très mauvaises dans ce secteur d'emploi, malgré le fait que la tâche soit toujours plus lourde et complexe pour les travailleuses et travailleurs.

« Avec cette nouvelle loi, on demande aux travailleuses et travailleurs d'en faire encore plus, mais on ne leur propose rien en retour. Les salaires sont très bas dans ces entreprises, où les accidents de travail sont fréquents. Nous continuerons de faire pression pour que le gouvernement reconnaisse cette réalité et qu'il trouve des solutions. Les travailleuses et travailleurs des résidences privées font partie de la solution, pas du problème ! », a conclu Jean-Pierre Ouellet.



Convention du service poste-publications n° 40063488  
Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à la Fédération des travailleuses et travailleuses du Québec (FTQ)  
565, boulevard Crémazie Est, bureau 12100, Montréal (Québec) H2M 2W3

# 21<sup>e</sup> SÉMINAIRE FTQ SUR L'ARBITRAGE DE GRIEF

Une centaine de personnes ont participé au 21<sup>e</sup> séminaire de la FTQ sur l'arbitrage de grief qui a eu lieu en mai dernier. Ce séminaire a permis aux militants et aux militantes de la FTQ d'approfondir les nouvelles tendances en droit du travail. M<sup>e</sup> Pierre Lalonde, du Syndicat des Métallos, a donné une conférence sur la compétence de l'arbitre de grief à l'égard de la Loi des normes du travail (LNT). Après une analyse historique de la question, il a proposé des pistes de solution afin d'aider les plaideurs et les plaideuses à convaincre l'arbitre de sa compétence en la matière.

Par la suite, M<sup>e</sup> Catherine St-Germain, avocate des TCA-Québec, est venue expliquer l'importante décision arbitrale *Simmens* concernant l'invalidité de certains règlements en santé et sécurité du travail versus la Charte des droits et libertés de la personne.

M<sup>e</sup> Laurent Roy, avocat chez Trudel Nadeau, a expliqué les avantages et les désavantages du contre-interrogatoire, en donnant plusieurs astuces pour la conduite d'un bon contre-interrogatoire.

M<sup>e</sup> Diane Sabourin, arbitre et médiatrice, est venue exposer une vision rafraîchissante de la négociation de convention collective. Elle a proposé douze façons d'en réduire la lourdeur et d'augmenter l'efficacité du processus d'arbitrage



ALEXANDRE TREMBLAY-MICHAUD

de grief. M<sup>e</sup> Sabourin a notamment proposé d'effectuer une liste d'admissions écrites et conjointes avec l'autre partie, sur des faits tels : la date d'embauche, le statut d'emploi, l'historique d'emploi, l'horaire de travail, etc., afin de ne pas perdre de temps à l'audience. Serge Beaulieu, du service de l'éducation de la FTQ, a présenté les grandes lignes des conclusions du Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre (CCTM) quant à une réforme potentielle du système d'arbitrage. Ces recommandations, qui sont le fruit d'un consensus syndical-patronal, portent notamment sur l'accès-

sibilité, les délais de traitement, la souplesse et l'efficacité des procédures, les exigences additionnelles imposées aux arbitres, l'âge du corps arbitral et les problèmes de relève.

Finalement, Atim León, du service de la solidarité internationale de la FTQ, a présenté les impacts de l'Accord global Canada-Europe sur le droit du travail.

Ce séminaire fut très diversifié et a permis aux membres présents de pousser plus loin leur réflexion et leurs connaissances sur le droit du travail.

Prochain rendez-vous : 16 et 17 mai 2012.

## BIENVENUE À LA FTQ

REQUÊTES EN ACCRÉDITATION / JUIN-JUILLET-AOÛT-SEPTEMBRE 2011

- ▼ SSCP : Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard, 9103-1245 Québec inc. – Rouyn-Noranda, La Citad'elle de Lachute – Lachute, Corporation ski et golf Mont-Orford inc. – Orford, Centre de santé et de services sociaux du Témiscamingue – Notre-Dame-du-Nord, Municipalité de Papineauville, Office municipal d'habitation de Rouyn-Noranda;
- ▼ MÉTALLOS : Services Mc Kinnon inc. – Maria, IQT Solutions – Trois-Rivières, Les Industries de soudure Le Mineur inc. – Sept-Îles, Le Mineur Maintenance industrielle 9199-2487 Québec inc. – Sept-Îles, Construction Tshiuettin inc. – Sept-Îles, Municipalité de Rivière-Héva – Rivière-Héva, Royalplast – Lachenaie, Prestige Service d'hôtellerie inc. – Sainte-Agathe-des-Monts, 7526202 Canada inc. (Super 8 St-Jérôme) – Saint-Jérôme, Girardin Minibus inc. – Drummondville ;
- ▼ AFPC : Université du Québec à Rimouski (UQAR) – Rimouski et autres établissements affiliés au campus de Lévis, Université de Montréal – Montréal, Corporation du Fort St-Jean, tous les établissements – Saint-Jean-sur-Richelieu;
- ▼ TEAMSTERS : Usine Sartigan inc. – Saint-Honoré-de-Shenley, Les Jardins de la Noblesse – Québec, Services alimentaires Domco – Mont-Wright Fermont, Campement Mont-Wright – Fermont, Groupe Pro-Fab inc. – Saint-Apollinaire, Unicoop Coopérative agricole – Sainte-Hénédine, Résidences Soleil Manoir Sainte-Julie – Boucherville, Résidence Frontenac inc. – Gatineau, Vinyle Kaytec inc. – Farnham, Vinyle Kaytec inc. – Cowansville, Mercedes-Benz de Sherbrooke – Sherbrooke, Béton Provincial Itée – Montréal, R. R. Donnelley – Montréal, Super C, une division de Metro Richelieu inc. – Saint-Laurent, Olymel – Saint-Bruno-de-Montarville;
- ▼ SCEP : Forex inc. – Montréal, Chimie Parachem S.E.C. – Montréal-Est, Syndicat des employées et employés professionnels-les et de bureau – province de Québec, Union des employés et employés de service, section locale 800, province de Québec;
- ▼ TUAC : Canada Bread Company Ltd – Shawinigan-Sud, Pagé Construction, division de Sintra inc. – Bécancour et St-Louis-de-France, Société des casinos du Québec – La Malbaie, Métro Masson – Trois-Rivières, Utopia Image inc. – Laval, Autobus des Monts inc. – Québec, Super C, une division de Metro Richelieu inc. – Ormstown, Villa Les Til-leuls – Laval, Régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu – Otterburn Park, Bonbon Rio – Montréal, Rôtisserie Au Coq P.A.T. inc. – Montréal, Marché Lambert et frère inc. – Delson, 131029 Canada inc. (Restaurant Bonaparte) – Montréal, 150206 Canada inc. (Auberge Bonaparte / Placements Delta) – Montréal, 9248-0607 Québec inc. – Pierrefonds;
- ▼ TCA : Industries M.E.S. – La Baie, Intercar Sept-Îles – Sept-Îles, Intercar Côte-Nord (2730-9921 Québec inc.) – Québec, Intercar Saguenay (2730-9392 Québec inc.) – Jonquière, Échafaudage Industriel inc. – Jonquière, World Warehouse and Distribution (Québec) Ltd. – Laval, BMW Canbec – Montréal, Automobiles Rod-Ham inc. (Acura Métropolitain) – Montréal, 4432231 Canada inc. (Hyundai Vaudreuil) – Vaudreuil, Les Aliments Tradition inc. – Montréal;
- ▼ SQEES : Résidence l'Image d'Outremont inc. – Montréal, Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement de Montréal – Montréal;
- ▼ UES-800 : 1, René-Lévesque Est inc. – Montréal, Gestion Zéro 1 Montréal inc. – Montréal;
- ▼ SEPB : Caisse Desjardins de l'Île-des-Sœurs – Verdun, Commission de la construction du Québec, tous les établissements au Québec;
- ▼ IATSE : 9218-6964 Québec inc. – Québec, Aréna des Canadiens inc. – Montréal;
- ▼ SITBCTM : Emballages Festival inc. – Montréal;
- ▼ SPQ : Ville de Blainville, Ville de Saint-Rémi;
- ▼ UTIS : IHG Harilela Hotels (Hilton Garden Inn) – St-Laurent;
- ▼ UNION DES CARRELEURS ET MÉTIERS CONNEXE LOCAL 1 : Eurostone Marble & Granit inc. – Saint-Léonard.

| COUPON D'ABONNEMENT GRATUIT |          |                             |
|-----------------------------|----------|-----------------------------|
| Nom                         |          | Prénom                      |
| Syndicat ou organisme       |          | Section locale              |
| Adresse                     |          |                             |
| Ville                       | Province | Code postal                 |
| Employeur                   |          |                             |
| Téléphone travail (    )    |          | Poste      Résidence (    ) |
| Courriel                    |          | Nombre d'exemplaires        |